

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
8^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2021-2022

Lundi 28 juin 2021, à 18h30
Salle « Juliette » Rue de la Croix 4a - Corcelles-Cormondrèche

Présidence de Mme Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), présidente, puis de Mme Aurélie Widmer (Soc), présidente.

Y compris la présidente, 40 membres sont présents : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS), Aline Chapuis (VPS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS), Laura Ding (VPS), Alice Dudle (VPS), Béatrice Duvillard (Soc), Nicole Galland (VPS), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS), Claire Hunkeler (Soc), Baptiste Hurni (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS), Béatrice Nys (VPS), Jacqueline Oggier Dudan (VPS), Dimitri Paratte (VPS), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS), Marie-Emilienne Perret (VPS), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sørensen (Soc), Vanessa Tissot (PLR), Mireille Tissot-Daguette (VL), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Excusée : Mme Patricia Borloz (PLR).

Le Conseil communal est représenté par Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) présidente, M. Thomas Facchinetti (Soc), vice-président, M. Didier Boillat (PLR), vice-président, Mme Nicole Baur (VPS) et M. Mauro Moruzzi (VL), membres.

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 6^e séance, du lundi 10 mai 2021, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 7^e séance, du lundi 7 juin 2021, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** mentionne :

1. Dépôt sur les pupitres d'un prospectus du Musée d'art et d'histoire intitulé « Les femmes dans les collections ».
2. Invitation et programme d'une rencontre du Législatif le mardi 22 juin 2021 pour marquer la fin de la présidence actuelle du Conseil général.
3. Envoi du calendrier 2021 des séances du Conseil général et de la Commission financière complété par les séances supplémentaires.
4. Envoi d'une invitation à participer au cortège aux flambeaux de Peseux, vendredi 2 juillet 2021.
5. Invitation du parti socialiste à une agape, en l'honneur de la future présidente du Conseil général, au terme de la séance du 28 juin 2021.
6. Dépôt sur les pupitres des propositions des groupes pour la nomination du Bureau du Conseil général et de la Commission financière.

Communiqués de presse

- Du NIFFF et du Conseil communal intitulé « NIFFF2021 : NIFFF Invasion fait battre le cœur de la Cité millénaire ».
- Du Conseil communal intitulé « Ensemble pour préserver l'or bleu ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Le Conseil communal se réjouit de pouvoir concrétiser les aménagements prévus au Clos-de-Serrières ».
- Du Conseil communal intitulé « Le plan Canicule réactivé à Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « Une zone piétonne plus conviviale, plus attractive et plus sûre ».
- Du Conseil communal intitulé « A Neuchâtel, les Fêtes de la jeunesse se conjuguent au pluriel et s'adaptent au contexte sanitaire ».

ORDRE DU JOUR

A. Rapports

- 21-015 / Rapports du Conseil communal et de la Commission
21-203 financière concernant la gestion et les comptes des
exercices 2020 de :
- Corcelles-Cormondrèche,
 - Neuchâtel
 - Peseux
 - Valangin
- 21-019 Rapport du Conseil communal concernant une demande de
crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix
4 à Corcelles

B. Nominations

- 21-118 Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année
administrative 2021-2022
- 21-119 Nomination de la Commission financière pour l'année
administrative 2021-2022

C. Autres objets

- 20-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Surfaces de travail
administratif : meilleure efficience possible ? »
- 21-604 Interpellation du groupe PLR intitulée « Pour un soutien du
tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire »
- 21-605 Interpellation du groupe VPS intitulée « Des pompes à vélo
dans chaque quartier ? »
- 21-607 Interpellation du groupe PLR par M. Marc Rémy intitulée
« Promenade au bord du lac : pour une mobilité douce et
harmonieuse »
- 21-608 Interpellation des groupes vert'libéral et VertsPopSol ainsi
que de Mme Patricia Sörensen (soc) intitulée « Différence
de vision entre le règlement d'urbanisme actuel et le projet
PAL concernant le coteau subiéreux »

Pour mémoire

18-402 Propositions de Mmes et MM. Amélie Blohm Gueissaz,
18-403 Jonathan Greillat, Christophe Schwarb, Sylvie Hofer-
18-404 Carbonnier, Nicolas de Pury et Dimitri Paratte, portant sur
la modification du Règlement général de la commune de
Neuchâtel

*Déposées le 18 juin 2018 et inscrites à l'ordre du jour pour
la 1^{re} fois lors de la séance du 2 juillet 2018*

**Selon décision du Bureau du Conseil général du
11 janvier 2021, ces propositions seront traitées dans
le cadre de l'examen, par le Bureau, du projet de
règlement général.**

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté
visant à préserver, aménager et développer les parcs et
espaces publics dans les quartiers de la Ville de
Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour
la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement
communal et d'alignement pour étude, selon décision du
Conseil général du 20 janvier 2020*

**Renvoi à la Commission du développement durable, de
la mobilité et des infrastructures, selon décision du
Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021,
confirmée le 9 mars 2021**

Neuchâtel, les 8, 23 et 25 juin 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, déclare :

- Avant d'entamer notre ordre du jour, je souhaite vous faire deux communications.

Tout d'abord, suite aux dernières décisions du Conseil fédéral – entrées en vigueur samedi – le port du masque n'est plus obligatoire, non seulement à l'extérieur, mais aussi sur les lieux de travail et de réunion, étant entendu que les mesures de protection nécessaires doivent être garanties, en particulier, celles de la distance de 1,5 m. L'installation de la salle permet de respecter cette distance et, dans la mesure où chacun veille à la respecter avec son voisin ou sa voisine, vous êtes donc autorisés, si vous le souhaitez, à ne pas porter de masque lorsque vous êtes assis à votre place. Et je suis très heureuse de vous voir tous !

La seconde communication concerne l'arrêté du Conseil communal du 21 juin 2021, tout récemment publié dans la Feuille Officielle, par lequel 11 membres suppléants du Conseil général ont été désignés, lesquels seront assermentés lors de notre prochaine séance de Conseil général.

Je souhaite ici remercier toutes celles et tous ceux qui ont œuvré, en particulier le chancelier, M. Daniel Veuve – excusé ce soir – pour que cette disposition de notre règlement puisse être appliquée dès à présent sans devoir attendre la prochaine législature.



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA RENOVATION DU BÂTIMENT CROIX 4 A CORCELLES

(du 19 mai 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors du bouclage des comptes 2020 de la Commune de Corcelles-Cormondrèche, un dépassement important a été constaté sur le crédit relatif à la « rénovation douce » du bâtiment Croix 4 à Corcelles.

Les travaux de rénovation, réalisés essentiellement durant l'année 2020, sont aujourd'hui terminés et toutes les factures ont été payées. Vu son montant, ce dépassement (CHF 425'000.-) relève de la compétence du Conseil général de la nouvelle commune.

1. Historique du projet et situation actuelle

Suite aux demandes de crédit du 29 avril 2019 (crédit principal pour la rénovation du bâtiment) et du 15 octobre 2020 (crédit supplémentaire pour la réfection des façades extérieures) adressées par le Conseil communal de la Commune de Corcelles-Cormondrèche à son législatif, les travaux de rénovation du bâtiment Croix 4, salle de spectacles et halle de gymnastique, ont été principalement exécutés avant la fusion des quatre Communes.

Le Conseil communal nouvellement élu a constaté, au début 2021, que les dépenses occasionnées par le chantier dépassaient les crédits alloués par le législatif de la Commune de Corcelles-Cormondrèche. Une analyse plus détaillée a été effectuée par le service du patrimoine bâti, complétée



Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

par des informations fournies par l'architecte en charge du dossier et les responsables du dossier au sein de l'administration de la Commune de Corcelles-Cormondrèche. Un point de situation réalisé en novembre 2020 par l'administration communale de Corcelles-Cormondrèche avait montré que les factures parvenues à cette époque étaient dans le cadre financier des crédits accordés.

En l'état actuel, nous ne pouvons que constater que les factures liées aux travaux réalisés et aux engagements pris dépassent les crédits validés alors par le Conseil général.

Si la majeure partie des travaux a été réalisée au cours de l'année 2020, certains ont notamment été retardés par l'indisponibilité de plusieurs entreprises à cause de la pandémie. De ce fait, des éléments du projet ont été réalisés jusqu'au début du mois d'avril 2021, en lien notamment avec la peinture extérieure, nécessitant le maintien des échafaudages au-delà des délais convenus.

2. Crédits accordés

Les crédits suivant ont été octroyés par le Conseil général de la Commune de Corcelles-Cormondrèche sur la base des rapports du 29 avril 2019 et du 15 octobre 2020 :

| | | |
|------------|--|------------------|
| 29.06.2019 | Demande initiale de crédit de CHF 830'000.-, complétée par un amendement à hauteur de CHF 45'000.- pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les deux pans de la toiture du bâtiment | 875'000.- |
| 02.11.2020 | Demande de crédit complémentaire pour la rénovation des peintures extérieures | 40'000.- |
| | Total des crédits octroyés | 915'000.- |

3. Chiffrage du dépassement de crédit

3.1 Données du devis

Le rapport relatif à la demande de crédit du 29 avril 2019 stipule que « *les données (... sont ...) toutes taxes comprises et honoraires d'architecte et d'ingénieurs inclus, et estimées à +/- 15% au stade de l'avancement du projet* ». A la comparaison des décomptes fournis par l'architecte mandaté par le Conseil communal de Corcelles-Cormondrèche et des chiffres mentionnés dans le rapport

Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

précité, il apparaît que, notamment, les frais d'architecte et d'ingénieurs civils ainsi que les charges pour les échafaudages ont apparemment été omis dans les devis présentés au législatif.

| | |
|---|------------------|
| Honoraires ingénieurs, architectes, spécialistes | 124'755.- |
| Echafaudages, y compris prolongation au-delà du 1 ^{er} janvier 2021 | 50'663.- |
| Montants omis dans la demande de crédit | 175'418.- |

3.2 Plus-values identifiées clairement

Certaines charges supplémentaires se sont ajoutées au cours des travaux.

L'amendement déposé et accepté en cours de séance du législatif, de CHF 45'000.-, était largement insuffisant pour couvrir les charges de la pose d'une installation photovoltaïque sur les deux pans de la toiture, qui a finalement coûté plus de CHF 129'000.-. La décision du Conseil communal de relier les installations de production d'énergie de plusieurs immeubles communaux sis à proximité (regroupement en consommation propre) entraîne un surcoût de CHF 23'000.-. Il a été nécessaire de remplacer une protection contre le rayonnement de l'antenne de téléphonie mobile existante, protection qui était intégrée à la toiture largement refaite ; les travaux supplémentaires s'élèvent à CHF 15'400.-.

| | |
|---|------------------|
| Plus-value sur l'installation photovoltaïque | 84'000.- |
| Regroupement en consommation propre, lien Croix 4 – Croix 4a | 23'000.- |
| Remplacement de la protection anti-rayonnement de l'antenne de téléphonie mobile | 15'400.- |
| Plus-values identifiées | 122'400.- |

3.3 Dépassement de crédit identifié

En considérant à la fois les éléments omis lors de la demande de crédit et les plus-values constatées au cours des travaux qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire, un dépassement de crédit à hauteur de CHF 297'818.- devrait être constaté aujourd'hui.

Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

| | |
|---|------------------|
| Montant omis lors de la demande de crédit | 175'418.- |
| Plus-values | 122'400.- |
| Dépassement identifié | 297'818.- |

3.4 *Dépassement total constaté*

Les dépenses brutes d'investissement, selon le décompte établi début avril 2021, s'élèvent à CHF 1'339'365.05, desquels :

- CHF 1'100'594.80 ont été inscrits aux comptes d'investissements 2019 et 2020 de la Commune de Corcelles-Cormondrèche, pour des factures parvenues à temps pour être incluses dans le bouclage 2020 de ladite Commune,
- CHF 205'394.15 ont été imputés en 2021 à un compte d'investissement auprès de la nouvelle Commune fusionnée, les factures y relatives ne pouvant plus être considérées dans le bouclage de la Commune de Corcelles-Cormondrèche,
- CHF 33'376.10 sont des factures encore en suspens, en lien avec les travaux de réfection des peintures des façades du bâtiment et la location des échafaudages.

Par rapport au montant de CHF 915'000.- octroyé par le Conseil général de Corcelles-Cormondrèche, le dépassement de crédit se monte donc à CHF 424'365.05.

Comme mentionné au chapitre précédent, sur ce dépassement de crédit de CHF 424'365.-, un montant de CHF 297'818.- peut être expliqué par des éléments non pris en compte lors de la demande de crédit au Conseil général et des travaux spécifiques décidés sans solliciter de crédit complémentaire. Pour les CHF 126'547.- restants, ils sont attribuables à un devis insuffisamment précis, formulé à +/- 15%, tout au début du projet, et à un suivi insuffisant des travaux. Les factures ont été contrôlées par le mandataire, approuvées et payées par le maître d'ouvrage, la Commune de Corcelles-Cormondrèche, de sorte qu'une contestation ne parait pas envisageable.

3.5 *Recettes d'investissement*

Le projet a bénéficié d'une subvention du programme « Bâtiments », d'un montant de CHF 37'400.-. Un montant de CHF 115'137.75 a été prélevé au Fonds communal pour l'énergie, lors du bouclage des comptes 2020 de la Commune de Corcelles-Cormondrèche.

Ce montant aurait dû être utilisé pour financer l'extinction de l'éclairage public de la Commune. Toutefois, vu le dépassement de crédit constaté dans le cadre de la rénovation du bâtiment Croix 4, l'intégralité des réserves du fonds a été affectée à ce projet. La demande de crédit complémentaire mentionne le prélèvement au Fonds communal pour l'énergie.

3.6 Charges supplémentaires

Sur la base du décompte de l'architecte, et considérant l'amortissement ordinaire des divers codes des frais de construction, un amortissement moyen de 3.96%, arrondi à 4%, a été calculé pour l'ensemble du projet. Ceci signifie que le dépassement de crédit, diminué du prélèvement au Fonds communal de l'énergie, occasionne des charges financières annuelles supplémentaires, arrondies à la centaine supérieure, de

- CHF 12'400.- au titre de l'amortissement ordinaire (soit 4% sur CHF 309'227.-),
- CHF 2'300.- au titre de l'intérêt de la dette (taux d'intérêt moyen de 0.73%).

4. Traitement du dépassement de crédit

Selon l'art. 18 du Règlement communal sur les finances, le Conseil communal est compétent pour autoriser des dépassements de crédits allant jusqu'à un pour mille des charges d'exploitation inscrites au budget de l'année en cours lorsqu'il s'agit d'une dépense non renouvelable. Pour l'année 2021, cette limite s'élève à CHF 330'000.-. Le dépassement de crédit de CHF 424'365.- constaté sur la « rénovation douce » du bâtiment Croix 4 excède par conséquent les compétences de l'exécutif de la nouvelle commune.

Les travaux de rénovation du bâtiment Croix 4 ont été prévus, initiés et en majeure partie réalisés durant l'année 2020, soit avant la fusion des Communes. Toutefois, les Autorités tant législatives qu'exécutives des Communes parties à la fusion n'existent plus à l'heure actuelle et leurs engagements ont été repris par la Commune fusionnée, conformément à la convention de fusion. Le Conseil général de la nouvelle Commune est dès lors la seule entité compétente pour autoriser le dépassement de crédit décrit ci-dessus.

Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

Conformément à la réglementation communale, la Commission financière sera consultée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'adopter l'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 19 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

Annexe : arrêté

Projet

ARRETE
CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA
RENOVATION DU BATIMENT CROIX 4 A CORCELLES

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

- vu le rapport du Conseil communal du 19 mai 2021,
- vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
- vu le Règlement communal sur les finances RCF, du 7 juin 2021
- sur proposition du Conseil communal,
après avoir entendu la Commission financière,

arrête :

Article premier Un crédit complémentaire, d'un montant de CHF 425'000.-, dont à déduire un prélèvement de CHF 115'137.75 au Fonds communal de l'énergie, est accordé au Conseil communal pour compléter les crédits octroyés à ce jour pour la rénovation douce du bâtiment Croix 4, salle de spectacles et halle de gymnastique, à Corcelles.

Art. 2 La dépense sera portée au compte des investissements, et amortie au taux moyen des divers codes de frais de construction, soit 4%.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

21-015 – 21-203

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes des exercices 2020 de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin

Voir tirés à part :

- comptes des quatre communes (rapports n° 21-015)
- du 9 juin 2021 (rapport n° 21-203)

21-019

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles

M. Marc Rémy, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- C'est bien volontiers que je prends la parole, pour la dernière fois, en qualité de rapporteur de la Commission financière, pour traiter des comptes 2020.

Toute la difficulté de l'exercice consiste à retenir l'attention de l'assemblée, alors que tout ce que je suis censé vous dire figure déjà dans le rapport écrit du 9 juin 2021 envoyé à l'ensemble des membres du Conseil général. Tentons quand même l'expérience...

Le budget 2021 représentait un exercice de transition, dans la mesure où il s'agissait du premier budget de la nouvelle commune.

Que dire des comptes 2020, vu qu'il s'agissait des derniers comptes établis commune par commune, avant d'être soumis au nouveau Conseil général de la commune fusionnée ?

Devons-nous minimiser ces résultats en considérant que chaque ex-commune porte la responsabilité de ses choix et de sa gestion, et qu'il s'agit, avant tout, d'un simple exercice de clôture ? Ou, au contraire, notre Législatif doit-il être attentif aux tendances qui s'en dégagent, dans la mesure où elles constituent les germes de la future santé financière de la Ville de Neuchâtel ? Chaque membre du Législatif, chaque groupe politique pourra bien évidemment en faire sa propre lecture.

Pour en revenir à l'analyse de la Commission financière, quelques points méritent d'être soulignés.

En préambule, il est rappelé que le pouvoir d'examen de la commission a été fortement restreint par le calendrier des travaux : documents reçus très tardivement, important volume des informations à examiner (quatre communes), rythme soutenu des séances, début de la rédaction du rapport de commission en l'absence de toutes les informations.

A ce sujet, les commissaires ont exprimé à l'Exécutif leur vif mécontentement et espèrent que les prochains travaux – budget et comptes – seront mieux planifiés. A défaut, outre le spectre d'un refus d'entrée en matière, c'est la crédibilité même des travaux de notre commission qui en sera affectée.

De manière générale, les résultats financiers des quatre ex-communes oscillent entre bénéfice – pour Corcelles-Cormondrèche – et déficits, pour Valangin, Peseux et Neuchâtel. Tous ces résultats sont en deçà des prévisions budgétaires, sans qu'il soit aisé, pour la Commission financière, de distinguer entre des causes conjoncturelles – conséquences financières du Covid ou dépenses liées à la fusion – et des causes structurelles – baisses de recettes fiscales non liées à la crise ou hausse de certaines charges. Seul l'avenir permettra de faire la distinction entre ces deux causes et leur impact sur les comptes de la commune.

La commission tient à saluer l'effort d'investissement qui a été fait par le Conseil communal, particulièrement en cette période de crise. Cette politique anticyclique est en effet indispensable pour les acteurs économiques de notre région. Quelques indicateurs financiers ont toutefois interpellé notre commission, laquelle s'est principalement focalisée sur la commune de Neuchâtel pour les motifs exposés dans le rapport.

Sans paraphraser entièrement ce rapport, signalons la dette – actuellement à 330 millions – qui repart à la hausse – +15 millions par rapport à 2019 – cela après une baisse continue entre 2010 et 2015. Ce

point devra assurément être suivi avec attention, d'autant plus si les taux d'intérêts, actuellement très bas, devaient, eux aussi, repartir à la hausse.

Autre facteur de préoccupation de la commission : les recettes fiscales, qui sont en baisse, tant du point de vue des personnes physiques que morales. Cette tendance ne devrait pas s'améliorer au cours de l'exercice 2021-2022, la crise ayant lourdement impacté l'économie durant cette dernière période.

Au niveau de l'effectif du personnel communal, la commission a été sensible aux explications qui ont été données par le Conseil communal, qui l'assure de la maîtrise de ces postes avec des outils de planification. La Commission financière est aussi sensible au fait qu'il faut avoir une certaine flexibilité, du fait de la nouvelle organisation de la commune et de l'évolution de missions confiées aux différents services de l'administration communale. Il conviendra toutefois d'être attentifs, afin que le nombre d'EPT ne s'envole pas à futur. Pour le surplus, les membres de la commission se réfèrent à leur rapport.

Pour conclure sur l'examen des comptes, la Commission financière relève que ce n'est qu'au terme du premier exercice de la nouvelle commune – fin 2021 – qu'une analyse pourra être menée pour examiner la gestion financière. C'est peut-être même plus tard, en 2022, qu'il faudra attendre les premiers résultats, puisque 2021 sera encore marquée par des coûts liés au lancement de la nouvelle commune. La Commission financière est consciente qu'il faudra attendre quelque temps pour vraiment pouvoir faire une analyse très, très fine de la gestion financière de la nouvelle commune.

En ce qui concerne la demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment situé Croix 4 à Corcelles, bon nombre de commissaires ont exprimé une certaine gêne face à une telle demande, tant sur le principe que sur le montant. Toutefois, ce dossier – piloté par d'autres autorités – est aujourd'hui soumis à notre Autorité et il s'agit d'aller de l'avant, afin de finaliser cette réalisation. Dans ces conditions, et face à une marge de manœuvre réduite, la Commission financière a préavisé favorablement – 13 oui, 2 abstentions – cette demande de crédit complémentaire.

Au final, la Commission financière a préavisé favorablement :

- à l'unanimité, les arrêtés relatifs aux comptes, investissements et gestion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin et Neuchâtel,
- à l'unanimité, l'arrêté concernant le transfert des actions de Viteos du patrimoine financier au patrimoine administratif,

- à l'unanimité, l'arrêté concernant la création et l'utilisation du fonds des routes,
- à l'unanimité, l'arrêté concernant la création d'un fonds de soutien des expositions du MEN,
- par 13 voix pour et 2 abstentions, le crédit complémentaire pour le bâtiment Croix 4 à Corcelles.

Avant de donner la parole aux groupes, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, rappelle la procédure concernant le débat sur les comptes 2020, étant donné que le Conseil général se prononce sur les comptes des quatre anciennes communes :

- La discussion se déroulera en deux temps. Tout d'abord, une discussion générale – portant sur l'ensemble des comptes des quatre communes – puis une discussion de détail pour chacune des quatre communes, en commençant par Corcelles-Cormondrèche, qui inclura aussi la discussion sur le rapport n° 21-019.

Nous passerons donc au vote relatif aux comptes de Corcelles-Cormondrèche, puis de Neuchâtel – avec discussion de détail et les votes relatifs aux comptes de l'ancienne commune de Neuchâtel, ainsi qu'un vote séparé sur le classement de chaque motion et postulat qui sont proposés dans le volume II.

Nous poursuivrons avec une discussion de détail sur les comptes de Peseux – idem avec vote de l'arrêté y relatif – et nous terminerons par la discussion de détail sur les comptes de Valangin et le vote des arrêtés y relatifs.

Mme Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- C'est l'heure des comptes. Le groupe VertsPopSol a épluché avec intérêt, mais aussi avec dépit, les 914 pages de chiffres et rapports de gestion des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Neuchâtel et Valangin.

La double complication fusion-Covid peut certainement expliquer partiellement le grand retard dans la livraison – même à domicile par la police – de ces comptes. Mais comment un parlement de miliciens peut-il remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de sa charge avec si peu de temps à disposition ? Heureusement que nous avons pu compter sur le travail assidu de la Commission financière et de ses rapporteur-e-s, qui nous ont livré un excellent résumé composé de seulement 70 pages.

Le groupe VertsPopSol se joint aux recommandations de la Commission financière qui enjoint le Conseil communal d'impérativement mieux planifier le processus d'examen du budget 2022, le premier vrai budget de la commune fusionnée décidé par les nouvelles autorités. Le délai de 10 jours, pour les comptes, ainsi que pour tous les rapports soumis au Conseil général doit être strictement appliqué.

C'est l'heure des comptes et donc aussi des traditionnels et mérités remerciements de la part du Législatif à l'Exécutif et à toute l'administration. Dans la configuration actuelle, il faut préciser : aux exécutifs et aux administrations des quatre anciennes communes. Le groupe VertsPopSol remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs pour leur travail, souvent rendu très difficile et imprévisible par des circonstances constamment changeantes pendant l'année 2020.

Grâce à elles et à eux, nos communes ont fonctionné malgré les nombreux impératifs dus à la situation sanitaire. Nous avons pu boire l'eau du robinet, envoyer nos enfants à la crèche, enterrer nos morts, répondre aux besoins des personnes vulnérables qui ne pouvaient pas sortir de chez elles, déposer nos factures aux guichets d'action sociale, voir nos déchets être enlevés et nos rues et parcs entretenus... Bref, ces quelques exemples montrent que nos besoins vitaux ont pu être couverts par la collectivité publique, qui a démontré toute sa force pendant la crise sanitaire.

C'est l'heure des comptes, des comptes assez différents selon la commune dont ils émergent. En les étudiant un peu en détail, notre groupe a pu mieux se rendre compte des spécificités, tant financières qu'organisationnelles, de chaque commune. Il peut mieux apprécier les efforts qui ont dû être déployés pour harmoniser certaines pratiques et s'étonne moins du fait que tous ces travaux n'aient pas pu être finalisés avant la fusion. Ceux-ci vont donc nous occuper encore pendant un moment.

C'est l'heure des comptes, où l'on se demande combien cela a coûté. Si l'on s'en tient aux seuls chiffres, on constate que, pour la plupart des communes, l'année s'est terminée plus dans le rouge que budgété. Les coûts supplémentaires pour la gestion de la crise sanitaire, mais aussi les dépenses importantes pour terminer certains projets avant la fusion – comme les travaux préparatoires pour les PAL – sont évidents.

Parallèlement, les recettes fiscales sont à la baisse, suite aux réformes fiscales cantonales, et certains loyers n'ont pas pu être perçus, car l'activité des locataires a été réduite pendant le semi-confinement. La réévaluation du patrimoine administratif et du patrimoine financier – ou des échanges entre PA et PF – résultant d'une harmonisation des

règlements, ainsi que la création des provisions ont aussi impacté fortement les résultats finaux.

A ce sujet, nous allons veiller aux futures ventes des infrastructures à Viteos, pour que l'on ne se retrouve pas dans la même situation que ello à Peseux. Ces ventes auront quand même un impact assez important pour nos finances communales.

Mais ne devrait-on pas aussi se demander combien cela a rapporté ? Les communes n'ont pas dépensé pour dépenser, mais pour rassurer et aider la population pendant la crise sanitaire et pour mettre tous les processus en place pour que la commune fusionnée puisse démarrer au 1^{er} janvier 2021.

Les preuves sont là que ces efforts supplémentaires ont porté leurs fruits. La nouvelle commune fonctionne et est au service de ses citoyen-ne-s. Certes, des choses sont encore à améliorer, mais la dynamique d'aller de l'avant, voulue par le Conseil communal, est là. Profitons de cette belle force et de la flexibilité que tout le monde a su montrer pendant la crise pour que cela bouge. Mais il faut, pour cela, s'en donner les moyens, également au niveau des ressources humaines.

En 2020, 50 EPT n'ont pas pu être repourvus dans l'ancienne Ville de Neuchâtel : le fameux « écart statistique ». Et derrière chaque poste vacant se cachent des employés qui doivent effectuer du travail supplémentaire. Notre groupe s'offusque du terme « ambition de geler des postes », employé dans le rapport de la Commission financière en page 34.

L'ambition de notre collectivité doit être de fournir des services de qualité et nécessaires à la population, sans augmenter la pression sur ses employés. Développement et rayonnement, oui, mais en plaçant l'humain et l'environnement au cœur de ses objectifs. Le groupe VertsPopSol y veillera.

Notre groupe acceptera tous les comptes et remercie le Conseil communal de son travail.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- L'exercice d'analyse des comptes qui nous a été demandé était assez particulier, cette année. D'une part, le délai laissé aux membres de la Commission financière, qui sont ceux qui décortiquent vraiment les comptes et qui les ont décortiqué pour les quatre communes – ce qui représentait 340 millions – n'était pas très propice à une analyse détaillée. En effet, les volumineux livres de comptes nous sont parvenus moins de 4 jours avant la séance. Désolé, mais 100 millions par jour... nous n'avons pas l'habitude.

D'autre part, nous analysions des comptes qui étaient placés sous la responsabilité de conseillères et conseillers communaux qui n'étaient plus en place.

Nous avons tout de même effectué notre travail et parcouru les livres, en y relevant toutes sortes de points qui suscitaient des interrogations. Après la première séance d'entrée en matière de la Commission financière, nous avons eu six séances en sous-commission, d'environ 4 heures chacune, où les chefs de service défilaient pour répondre à nos questions.

L'engagement, tant des membres de la commission que du personnel amené à répondre à nos questions, a été remarquable. Merci à tous, nous avons énormément appris sur le fonctionnement des communes et de la commune. Il est toutefois clair que, malgré le temps investi par tous, nous ne pouvons prétendre avoir tout vu et posé toutes les questions.

Nous avons cependant pu acquérir un certain niveau de confiance – aussi bien dans le personnel que les conseillères et conseillers communaux – pour qui la mission n'était pas facile, à l'heure de défendre et d'expliquer des chiffres qu'ils n'avaient – pour la plupart d'entre eux – pas eu à manipuler.

Deux éléments ressortent de l'analyse au sein de notre groupe. Le premier est, qu'à plusieurs reprises, des écarts assez significatifs ont été repérés entre le budget et les comptes. Hélas, plus souvent dans un sens que dans l'autre. Des explications nous ont toujours été fournies et elles étaient généralement assez convaincantes : évidemment, la pandémie, la fusion... il y avait beaucoup de raisons possibles d'avoir des écarts entre les deux chiffres.

Cependant, on nous a aussi quelquefois répondu qu'il s'agissait d'une erreur dans le budget. Certes, l'erreur est humaine, mais je suis quand même convaincu que chacun d'entre nous admettra qu'il est légitime d'en limiter le nombre et l'importance. On comprend peut-être pourquoi de telles erreurs apparaissent lorsqu'on réalise que, de façon assez surprenante, certaines dépenses sont inscrites au budget dans un dicastère, mais inscrites aux comptes dans un autre. Par exemple, en page 77, le compte 30594.

Dans ces conditions, le contrôle des dépenses devient quand même très compliqué pour nous, conseillers généraux. Alors, à quoi bon débattre et voter un budget s'il est admis à l'avance qu'il contiendra des erreurs et que, ma foi, il faudra bien payer la différence ? Je caricature un peu...

En 2020, il sera évidemment difficile de blâmer quelqu'un pour les raisons que l'on sait. Toutefois, pour le futur, nous aimerions savoir comment le contrôle interne est opéré au sein de l'administration pour limiter de telles erreurs. Comment un chef de service justifie-t-il telle ou telle dépense

imprévue ? Comment les conseillers communaux peuvent-ils savoir, au jour le jour, à quoi en sont les dépenses de tel ou tel poste au budget dans son dicastère ? Ou un chef de service pour son service ?

Dans cette optique, nous souhaitons déposer un **postulat** demandant au Conseil communal de présenter à la Commission financière, de manière assez précise et concrète, le système de contrôle existant – et, éventuellement, à mettre en place ou à améliorer – pour que nous ayons plus de transparence sur ces relations entre le budget et les comptes, ainsi que la garantie d'un meilleur suivi pendant l'année.

Au passage, nous avons aussi relevé – par exemple en page 107 du volume II – que la consommation d'énergie des bâtiments est restée stable dans notre ville, pendant les 4 ou 5 dernières années, alors que des programmes d'assainissement thermique sont en cours. Nous aimerions, en particulier, que la commune montre l'exemple et améliore le bilan thermique de ses propres bâtiments, qui ne sont, de loin, pas tous exemplaires.

Nous avons aussi relevé, au passage, qu'un effort est peut-être à faire au niveau de la domiciliation, par exemple celle des étudiants à la fin de leurs études. En effet, il n'est pas très rare de voir des étudiants – j'en connais moi-même plusieurs – qui trouvent du travail dans la région et qui gardent leurs papiers pendant des années dans leur commune d'origine. Je ne sais pas si la police des habitants exige une attestation de l'école pour attribuer les attestations de séjour aux étudiants, mais cela peut être quand même une piste pour gagner quelques contribuables.

Il s'agit juste de quelques remarques au passage, mais revenons à la question des comptes.

Le second point qui interpelle notre groupe concerne l'évolution globale de la situation financière. Nous – Conseil communal et Conseil général – avons une lourde responsabilité, puisque nous devons mettre en œuvre une nouvelle commune, avec des ambitions nouvelles, au sortir d'une crise importante. Pour réaliser ces ambitions, il semble y avoir un certain consensus sur le principe de favoriser la domiciliation, précisément, c'est-à-dire d'attirer de nouveaux habitants.

Un autre consensus semble se dégager sur le fait de pouvoir investir, d'avoir la capacité d'investir, pour faciliter la reprise économique locale. Or, lors de l'analyse des comptes, j'ai rassemblé les données des quatre communes sur les quelques dernières années, pour me faire une idée de la situation des communes et du résultat de la fusion. Ceci afin de voir s'il y avait, dans certaines communes plus que d'autres, un déficit que l'on pourrait définir de structurel, plus ou moins chronique.

En comparant les résultats de cette analyse, c'est-à-dire les résultats d'exploitation – charges moins revenus – et les résultats opérationnels – charges d'exploitation, avec charges et revenus financiers – j'ai constaté que, finalement, les chiffres, toute proportion gardée, étaient assez similaires dans les quatre communes, et qu'il serait probablement faux de prétendre qu'une des communes se portait clairement moins bien ou mieux que les autres.

Par contre, mon tableau Excel me permettait aussi de voir l'évolution du budget groupé des quatre communes sur quelques années. Et ce que l'on voit sur 5 ans, c'est que le résultat opérationnel – donc, comptes sans charges et revenus extraordinaires – a passé de 7,5 millions de bénéfices en 2017 à 47 millions de déficit inscrits au budget 2021. Ce sont quand même 14 % du budget qui ne sont pas couverts par des revenus prévisibles.

Nous nous posons donc la question – et je la pose finalement à tout le monde : que faire ? Continuer avec de tels déficits ? Mais cela limitera forcément nos investissements en raison du frein à l'endettement. Augmenter les impôts communaux ? Mais cela freinera inévitablement notre objectif de domiciliation et d'attractivité. Limiter certaines prestations communales pour diminuer les charges ? Mais quelles prestations supprimer ? Geler, voire diminuer, le personnel communal ? Mais comment maintenir alors les prestations ?

Une chose paraît assez claire : espérer que, juste en rationalisant et en mutualisant les tâches, on arrive à gagner 50 millions – par exemple, par un *controlling* interne plus poussé – cela paraît quand même utopique. On pourra peut-être gagner quelques millions, mais pas cinquante.

Donc, que faire ? On est dans un bouclement de comptes, pas dans un budget, mais c'est quand même un moment où l'on peut se poser ce genre de questions.

Notre groupe acceptera donc les quatre arrêtés soumis concernant les comptes de la Ville de Neuchâtel. Par contre, il refusera le classement de la motion n° 330 intitulée « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente ». Elle date du 14 janvier 2019. Le motionnaire, M. Mauro Moruzzi, est, certes, passé aux commandes, mais la motion reste valable aussi longtemps qu'il ne nous aura pas remis un rapport qui corresponde à ses attentes. Concernant les autres motions, si aucun groupe ne s'y oppose, nous soutiendrons leur classement.

Pour Corcelles-Cormondrèche, nous accepterons l'arrêté concernant les comptes de la commune, ainsi que l'arrêté complémentaire concernant l'utilisation du fonds des routes. De même, le crédit complémentaire

demandé n° 21-019 pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles sera accepté, après que nous ayons quand même posé des questions assez ciblées sur l'origine du dépassement.

Pour Valangin, nous accepterons l'arrêté concernant les comptes de la commune, ainsi que l'arrêté complémentaire concernant l'utilisation du fonds des routes.

Enfin, pour Peseux, nous accepterons l'arrêté concernant les comptes de la commune, mais nous souhaiterions savoir pour quelle raison il n'y a pas d'arrêté concernant l'utilisation du fonds des routes de cette commune. Nous relevons également que la page contenant l'arrêté est encore libellée au nom de « Conseil général de la Commune de Peseux », ce qui n'est formellement pas conforme à la situation réelle, puisqu'il s'agit d'un arrêté du Conseil général de la Commune de Neuchâtel.

M. Benoît Zumsteg, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Des comptes 2020 exceptionnels dans une situation exceptionnelle. Voici comment nous pourrions résumer notre débat de ce soir.

Des comptes exceptionnels, car nous devons nous prononcer sur les comptes des quatre anciennes communes, dont les membres du nouveau Législatif, ici présents, n'ont vécu l'année 2020 sous revue que pour une des quatre communes, voire aucune, pour les nouveaux élus.

Une situation exceptionnelle, car ces comptes s'inscrivent dans une année 2020 dominée par une nouvelle crise économique et qui, de plus, a été l'année de la préparation de la fusion.

Le groupe PLR a donc pris avec un grand intérêt ces quatre rapports sur les comptes, le rapport de la Commission financière, ainsi que le rapport concernant la rénovation du bâtiment voisin où nous siégeons ce soir.

En titre d'introduction, il est clair que l'objectif de ce soir est de valider les comptes 2020 des quatre différentes communes. Mais il est également intéressant de prendre quelques chiffres-clés de comptes consolidés, afin d'avoir une base de réflexion pour l'avenir.

Si nous avons consolidé au 31.12.2020 les comptes 2020 de la nouvelle Commune de Neuchâtel, ceux-ci auraient été les suivants – j'ai arrondi les chiffres pour que nous les gardions bien en tête :

- la dette à long terme : 400 millions
- les charges salariales : 100 millions
- les charges de BSM : 60 millions
- les recettes fiscales : 170 millions

- un excédent de charges opérationnelles – je vous laisserai le soin de juger mon calcul : 29 millions.

Le but de cette analyse est simplement de faire une photo de la situation au 31.12.2020, afin de voir, dès le budget 2022, quelle sera l'orientation financière que va prendre notre nouvelle commune.

Le groupe PLR profite de ce premier exercice de l'analyse des états financiers pour rappeler haut et fort qu'un des buts majeurs de la fusion des communes est de réaliser des effets de synergie. Je tiens à rappeler que la définition la plus simple de la synergie est : $1 + 1 = 3$. Cela signifie que nous devons pouvoir réaliser de meilleures prestations, des investissements plus conséquents, tout en économisant sur les charges de fonctionnement.

Je souhaite simplement rappeler que tous mes derniers collègues PLR qui étaient rapporteurs aux comptes et aux budgets soulignaient, comme je le fais ce soir, que notre levier d'action le plus important afin de maîtriser les charges, est la maîtrise des charges salariales, ainsi que la maîtrise des charges de biens, services et marchandises.

La Commission financière a bien mis en évidence dans son rapport que le Conseil communal s'était fixé un objectif en nombre d'EPT par dicastère, avec un outil de suivi, et le groupe PLR ne peut que féliciter ce genre d'initiative.

Le groupe PLR se réjouit d'ores et déjà de recevoir et de pouvoir analyser le budget 2022 de notre nouvelle commune. Je ne vous cache pas que nous avons une certaine appréhension sur les résultats financiers futurs de notre commune. En effet, si les budgets et les comptes futurs suivent le plan financier 2021-2024 reçu avec le budget 2021 – avec des excédents de charges moyens de plus de 40 millions – il adviendra, à terme, des problèmes de financement de nos investissements et une augmentation inéluctable de la dette. Je rappelle que les taux d'intérêts sont maintenant déjà en train de remonter. Il faudra donc faire attention avec cette politique de soi-disant taux zéro.

Si nous passons un peu plus en détail sur les communes, Corcelles-Cormondrèche est la seule commune – comme cela a été rappelé – qui enregistre un résultat final positif, avec un budget qui avait été élaboré avec une certaine prudence, puisque les rentrées fiscales sont supérieures à celles qui avaient été budgétées. Par contre, les charges de personnel ont subi une augmentation substantielle depuis 2018, mais les charges de BSM ont été bien maîtrisées, étant stables à hauteur de 4,5 millions.

Concernant le rapport n° 21-019 relatif à une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles, il faut avouer que nous nous

trouvons quand même dans un cas particulier du fonctionnement de nos institutions. En effet, le dépassement était supérieur au cadre légal d'autorités qui n'existent plus. Si nous pouvons comprendre que le budget initial adopté par le législatif de l'époque ne comprenait pas tous les travaux à réaliser pour avoir un objet immobilier rénové de qualité, il est quand même assez difficile de comprendre que personne n'avait vraiment la maîtrise de la situation. Nous devons donc nous résoudre à faire confiance à tous les contrôles *a posteriori* qui ont été effectués et accepter ce dépassement de CHF 425'000.- concernant les travaux des plus-values effectués. Le groupe PLR va donc accepter, à défaut, l'arrêté y relatif et suivre le préavis de la Commission financière.

Concernant Peseux, la commune enregistre un résultat final négatif de CHF 941'000.-, malgré des produits extraordinaires de CHF 2'211'000.-, qui ne sont simplement que le prélèvement à la provision du retraitement du patrimoine administratif afin de corriger les excédents d'amortissements du MCH2. Il faut féliciter la commune de Peseux de ne pas avoir utilisé la réserve conjoncturelle pour corriger ce déficit.

Les charges de personnel sont également en augmentation en comparaison aux années précédentes, mais les charges de BSM sont en légère diminution. Par contre, les revenus fiscaux sont inférieurs au budget et aux comptes 2019.

Concernant le fameux Fonds Fornachon, le groupe PLR déplore quand même que la Commune de Peseux ait assumé une charge financière exceptionnelle de CHF 253'000.- dans les comptes 2020, afin de mettre, pour mémoire, dans les actifs immobilisés, la Fondation Fornachon à CHF 1.- symbolique. Certes, cette opération n'a pas d'incidence monétaire, mais on aurait pu tout à fait ouvrir une position dans les créances pour le montant de CHF 253'000.-, à compenser avec les prestations futures que ce fonds se fera en faveur de la commune.

Concernant Valangin, je vais être extrêmement succinct. Force est de constater que les chiffres en absolu sont faibles, en comparaison avec le total des autres communes. Il faut quand même relever et féliciter l'ancienne administration d'avoir présenté des chiffres sous le format MCH2, même si l'on relève également un excédent de charges au niveau opérationnel.

Concernant Neuchâtel, l'ancienne commune représente les 83 % du budget des charges de fonctionnement du total des quatre communes. Il est vrai qu'avec un déficit opérationnel de 26 millions et un résultat final négatif de 13 millions, les sommes sont importantes, surtout si on les compare au budget et aux autres communes.

Mais pour comparer, nous pouvons faire l'exercice de ramener le déficit opérationnel et la dette corrigée de l'excédent du bilan – à l'instar du rapport de Peseux – par nombre d'habitants. Cela donne les éléments suivants :

Déficit opérationnel :

Valangin : CHF 570.- par habitant,

Peseux : CHF 530.-,

Corcelles, forcément un peu négatif,

et Neuchâtel CHF 770.-.

La dette nette :

Peseux : 3,2 millions, comme écrit dans le rapport,

Corcelles : j'ai trouvé 5,5 millions,

Neuchâtel : 7 millions,

Valangin est positif, si l'on ne prend pas en compte que les emprunts à long terme.

Cela signifie – comme il a été cité auparavant – que l'on ne peut pas dire que le fonctionnement d'une commune diverge, de manière significative, de celui des autres communes.

On constate que les charges d'exploitation sont conformes au budget. Mais il est quand même assez difficile de comprendre, qu'au niveau des charges de personnel – alors que les EPT sont de -8,28, en comparaison avec le budget – il y ait eu une augmentation des charges de 3,5 millions, en comparaison avec le budget. Il faut quand même relever que les explications concernant le fameux écart statistique est, cette année, assez flou.

Concernant les charges de BSM, il est agréable de constater que les comptes 2020 présentent une diminution en comparaison avec le budget et les comptes 2019. Selon le rapport, une grande partie de cette économie est due à la situation sanitaire. Et quand, dans le budget, sous la rubrique « 319 – Diverses charges d'exploitation », il y a une marge dite de « variation d'intensité » de 4 millions, globalement, l'objectif est atteint. Il semblerait quand même judicieux, pour les futurs budgets, d'intégrer cette variation d'intensité *réellement* dans les comptes et les différents postes de BSM, en partie, par exemple – je prends cela totalement au hasard – dans les prestations de service et d'honoraires, si vous voyez ce que je veux dire.

Au niveau des revenus fiscaux, il est de bon sens de croire que l'année 2021 ne sera certainement pas meilleure que 2020. Le budget 2021 validé

par notre Autorité montre bien cet état de fait : alors qu'en 2020, la somme des rentrées fiscales était de 170 millions – comme je l'ai dit au début de mon intervention – pour l'ensemble des collectivités, le budget 2021 montre seulement des recettes fiscales de 155 millions.

Il faut à nouveau rappeler que l'augmentation fiscale subie par une partie des contribuables avec l'impôt foncier engendre des recettes de plus de 5 millions. Cette anomalie neuchâteloise devra un jour être corrigée. En effet, si certains cantons voisins taxent également leurs contribuables de cette manière, c'est à des taux de 1,2 ou 1,5 ‰ et non 4 ‰, comme le font ensemble le Canton et la commune.

Concernant les investissements, on ne peut que se réjouir du haut niveau d'investissements présenté dans les comptes 2020, sans avoir besoin de citer les nombreuses réalisations qui sont largement supérieures aux 10 dernières années. Mais on ne peut pas parler des investissements, sans revenir sur l'autofinancement, méthode que l'on vient d'approuver, lors de notre dernière séance plénière, mais déjà certainement pas respectée pour 2020. En effet, si l'on prend la capacité d'autofinancement pour l'ancienne Ville de Neuchâtel, les comptes 2020, nous arrivons à un autofinancement de 8,5 millions. Avec des investissements nets de CHF 33'400'000.-, nous arrivons à un degré d'autofinancement de 25 %, soit largement inférieur aux 70 %. Je sais que l'on doit corriger les amortissements et les investissements du PA qui sont autoporteurs, mais nous n'arriverons certainement pas au degré d'autofinancement de 70 %. En clair, cela signifie que l'excédent de charges de 2020 prétérite clairement notre capacité d'investissement future. Si je dois être corrigé par le Conseil communal ou M. Blandenier [*Ndlr: chef du Service financier*], ici présent, c'est volontiers.

Un autre point très important, comme l'a soulevé le groupe vert/libéral, concerne la politique de domiciliation. En effet, pour deux raisons, le groupe PLR soutient le Conseil communal dans sa volonté de mener une stratégie active dans ce domaine. La première est le constat de la diminution des rentrées fiscales des personnes physiques. Il semble plein de bon sens de dire que si l'on souhaite augmenter ce poste de recettes, il serait bien d'attirer de nouveaux concitoyens également avec une capacité contributive positive.

La seconde est que le nombre de logements ne sera certainement pas un problème. Avec les centaines de nouveaux logements, appartements en construction ou en projet, la problématique du logement ne sera visiblement pas un souci. Force est de constater que, selon les statistiques que l'on trouve sur ne.ch – au Département cantonal des finances et de la santé – notre nouvelle commune compte exactement 44'411 habitants au 31 décembre 2020. Soit 58 personnes de moins qu'à fin 2019. Je rappelle

à mes collègues conseillers généraux de l'époque, qu'au budget 2020, nous avons accepté, par voie d'arrêté, un programme de domiciliation de 2 millions et quelques ; CHF 2'250'000.- exactement. Que le Conseil communal poursuive cette stratégie en étant conscient qu'une fiscalité attractive est un des éléments-clés dans le choix de domiciliation.

Fonds de la réserve conjoncturelle : en prévision du budget 2021 – et suite au règlement communal sur les finances fraîchement accepté – le groupe PLR informe déjà le Conseil communal que, s'il souhaite déjà prélever dans cette réserve lors du budget, nous demanderons comment le montant est calculé et quels sont les éléments *externes* à notre gestion justifiant ce prélèvement. Au 31 décembre 2020, le montant total de ce fonds, pour toutes les communes, est de 94 millions. En 2020, la Ville de Neuchâtel est la seule commune à avoir prélevé dans ce fonds. Une simple division indique que, dans une dizaine d'années, à ce rythme, cette réserve sera déjà épuisée. Encore une fois : ce fonds, comme il l'indique, sert à lisser des périodes de basse conjoncture, mais ne doit en aucun cas servir à combler des déficits structurels.

En conclusion : objectivement, cet exercice des comptes des quatre anciennes communes, dans une situation de crise économique, est particulier. Le groupe PLR reconnaît et félicite les exécutifs et les administrations d'avoir géré la fusion et la crise sanitaire en 2020. Mais 2021 sera l'année d'une reprise économique qui doit également profiter aux finances de notre commune.

Le groupe PLR va donc accepter l'ensemble des arrêtés relatifs aux comptes 2020, y compris le dépassement de crédit de rénovation à Corcelles. Mais je le répète : nous serons très attentifs au budget 2022 qui nous sera soumis tout prochainement.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a examiné, lui aussi, avec toute l'attention requise, les comptes 2020 de la commune fusionnée. Une tâche cependant bien difficile, au vu des différents obstacles mentionnés en préambule par le rapporteur de la Commission financière et mes préopinant-e-s.

Nous analysons des comptes d'entités qui ne sont plus en place, des comptes qui ont dû être harmonisés à des fins de compréhension commune, et dont la transmission tardive – et, pour partie, incomplète dans un premier temps – a considérablement compliqué le travail des miliciens que nous sommes.

Quoi qu'il en soit, conscients qu'il s'agit là d'une année exceptionnelle à bien des égards, nous constatons globalement que les comptes ont été bien tenus. Nos questions ont trouvé réponses.

Sur la base de ce qui précède, notre analyse est la suivante. Elle sera brève et plutôt globale. On le sait, de nombreux facteurs exogènes ont impacté les comptes 2020 : sans surprise, la fusion et le Covid. Quelques chiffres-clés pour rappel, que vous connaissez bien.

Alors que seule Corcelles-Cormondrèche tire son épingle du jeu avec un bouclement bénéficiaire de plus d'un million – un résultat positif à mettre cependant presque exclusivement sur le compte d'opérations de revalorisation du patrimoine financier – Peseux et Valangin bouclent avec un déficit à hauteur de, respectivement, CHF 941'000.- et CHF 116'449.-. Pour Neuchâtel, les comptes sont aussi au rouge, avec un bouclement déficitaire à plus de 13 millions.

Premier constat : sans être naïfs ou béatement optimistes, nous nous permettons ici un premier étonnement... en bien, comme on peut le dire par ici. Alors que les éléments mentionnés auparavant nous faisaient redouter un impact déjà très négatif sur 2020, en réalité, la part attribuée aux conséquences de la crise du Covid, dans ces déficits, est plutôt contenue. Ce calcul a été fait pour la Ville de Neuchâtel : nous parlons de 7 millions de francs sur un total de 13 millions. C'est donc plutôt raisonnable, si nous considérons l'ampleur de la crise qui nous a frappés, et cela s'explique certainement, d'une part, par l'importance des aides accordées par la Confédération et, d'autre part, par le rôle essentiel des assurances sociales. Que cela soit par le maintien de l'emploi via les RHT ou la limitation de l'impact financier sur les bas salaires. En effet, ces mesures ont permis aux gens de rester payés, de garder leur emploi, et ont atténué une chute plus spectaculaire des revenus fiscaux.

Le second aspect sur lequel nous pouvons brièvement nous pencher concerne les recettes fiscales, justement, en baisse partout, tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques. Alors que nous comprenons bien les causes conjoncturelles et, par définition, temporaires de ces baisses de revenus, la réforme de la fiscalité a certainement joué son rôle dans cette diminution. D'ailleurs, au budget de Neuchâtel, nous avons tablé sur une augmentation de la matière imposable plus importante que ce que nous avons finalement eu. Avec des projections fiscales trop optimistes, on péjore la qualité de notre gestion financière. Cependant, d'autres facteurs interviennent dans cette qualité, à commencer par la maîtrise de l'évolution de nos dépenses, l'effort d'investissement consenti et les conditions d'emprunt, en ce qui concerne la dette.

Sur l'évolution des dépenses, si nous mentionnons juste les EPT, nous pouvons aussi, d'un autre côté, être satisfaits de l'évolution globale de ces EPT réels, puisqu'en moyenne annuelle, ils restent inférieurs au budget.

Sur l'évolution des charges liées aux biens, services et autres, le recul est bien sûr général, mais il traduit le ralentissement de l'économie et les mesures de confinement.

Sur l'effort d'investissement, nous devons absolument souligner l'importance de l'effort consenti, un signal fort de notre collectivité en faveur de la relance économique. Au passage, nous noterons, cette année encore, un taux effectif de dépenses cependant en deçà du budget.

Finalement, concernant la dette, il convient aussi de la mettre en relation avec la situation Covid, évidemment, et la nécessité de poursuivre et maintenir le niveau des investissements. En chiffres absolus, la dette, après avoir stagné plusieurs années, est en légère hausse par rapport à 2019. Mais les charges financières y relatives demeurent en deçà du budget, en raison des taux d'intérêts encore et toujours particulièrement bas. D'ailleurs, nous parlons ici de dette brute, alors que l'un des indicateurs financiers du MCH2 nous permet d'appréhender une réalité du taux d'endettement net, un élément d'analyse à notre avis plus réaliste pour évaluer si notre collectivité est en mesure de supporter le poids de cette dette, de ces charges. Elles sont, par ce calcul, par cet indicateur, qualifiées d'acceptables pour notre commune.

Alors oui, les comptes sont déficitaires et ils s'expliquent largement par des événements exogènes, non maîtrisables, et dont les effets, nous l'espérons, s'estomperont à moyen terme, avec un redressement du PIB et une relance économique en général. Toutefois, pour l'heure, la situation, il est vrai, demeure exceptionnelle. Les vagues post-Covid, en termes d'impacts financiers, économiques et sociaux sont encore devant nous. La dette pourrait se creuser encore un peu, mais ce n'est pas le moment de jouer les petits bras, car notre collectivité a les reins solides, avec une fortune globale et des réserves importantes. La fusion lui a donné une envergure et une assise importantes.

Dès lors, une réponse par trop alarmiste, qui céderait aux sirènes de l'austérité pour l'exercice à venir serait, à notre avis, sans doute préjudiciable à la consolidation nécessaire de notre collectivité. Tout comme nous le relevions dans nos remarques au sujet du budget 2021, il faudra à tout prix se souvenir que l'adhésion à la fusion s'est aussi jouée, en partie, sur des promesses d'investissements à venir. Nous pensons, notamment, à la question des infrastructures sportives à l'ouest de notre commune. Des promesses qu'il serait hasardeux de remettre en cause maintenant.

En d'autres termes, les comptes 2020 sont déficitaires, mais la dette ne nous étouffe pas. Elle a permis de financer des projets d'investissements et non pas d'assurer des frais de fonctionnement, ce qui serait, en effet, la ligne rouge à ne pas franchir.

Le groupe socialiste acceptera, à l'unanimité, les comptes des quatre communes et les arrêtés y relatifs.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Tout d'abord, nous remercions tous les groupes de l'accueil qu'ils ont réservé à ces comptes. Nous sommes bien conscients des remarques qui ont été faites concernant les délais et la complexité de l'analyse en rapport avec le temps dont vous disposiez.

Nous vous informons que nous allons faire mieux l'année prochaine. Premièrement, nous ne serons pas dans une situation où nous avons quatre comptes à boucler et, deuxièmement, j'ai demandé à mes services que, pour le processus législatif, en tout cas – pour les commissions ou sous-commissions – nous ayons, au minimum, une semaine supplémentaire à disposition.

Avant de commencer les commentaires sur les comptes 2020 des quatre communes, je souhaite, au nom du Conseil communal, remercier toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à cet effort collectif :

- Les anciennes autorités politiques qui ont, par leur travail intensif durant le processus de fusion, mis en place les conditions nécessaires à la réalisation de celle-ci.
- Les anciens administrateurs et leurs responsables de la comptabilité, qui ont grandement collaboré à ces boucllements.
- Le Service des finances de la Ville de Neuchâtel, qui a effectué un important travail de clarification et d'harmonisation, tout comme notre contrôleur des finances.

Comme vous l'avez déjà signalé et comme vous l'avez toutes et tous compris, ce boucllement des comptes 2020 s'est effectué dans des conditions spéciales à plus d'un titre :

- 1) dans un contexte de fusion de quatre communes,
- 2) dans une période de pandémie Covid-19,
- 3) à la suite de modifications fiscales décidées au niveau cantonal.

Ces trois éléments ont eu des conséquences financières importantes, que je vais essayer de résumer d'une façon globale pour l'ensemble des communes.

- Une hausse de la charge de travail, avec parfois l'engagement de forces de travail spécifiques ou un nombre élevé d'heures supplémentaires. Ces charges de travail supplémentaires ont d'autant

plus impacté les petites communes, ou les communes qui avaient une administration très faible en termes d'EPT.

- La création de provisions, en tout cas la provision pour primes de fidélité, qui, dans le cas de la Ville de Neuchâtel, par exemple, a annulé les 1,2 millions d'économies réalisées dans le cadre des charges de personnel.
- Le coût total lié au Covid, pour l'ensemble des communes – j'ai entendu parler précédemment du coût lié à la Ville de Neuchâtel – s'est élevé à CHF 8'328'990.-, dont CHF 2'855'000.- d'aides directes aux acteurs économiques, culturels et sportifs locaux.
- Au niveau de la fiscalité, les recettes fiscales ont été impactées par les mesures cantonales et par le Covid. Cela a donné lieu à des différences assez nettes entre certaines communes. Par rapport au budget, nous avons une augmentation des recettes fiscales de CHF 511'000.- à Corcelles-Cormondrèche, dont CHF 320'000.- sont cependant liés à la dissolution d'une provision qui avait été effectuée par le Conseil communal de l'époque, provision qui a été refusée par le Service des communes, mais qui, finalement, a fait son effet.
- Une baisse des recettes fiscales de CHF 983'000.- à Peseux, dont CHF 400'000.- environ sont liés au Covid.
- Une baisse des recettes fiscales de CHF 54'000.- à Valangin.
- Une baisse des recettes fiscales de 5,6 millions à Neuchâtel, dont environ 3,4 millions sont liés au Covid.
- Enfin, les conséquences – et non des moindres – de l'harmonisation des modes de calcul des biens figurant au patrimoine financier des quatre communes et des participations de ces communes dans certaines sociétés. Cela a été rendu nécessaire pour les calquer sur celles de la Ville de Neuchâtel dans le but d'avoir un seul compte et un seul bilan à l'ouverture en 2021. Ces harmonisations ont eu des effets très importants et assez différents d'une commune à l'autre. Ils expliquent, en très grande partie, par exemple, le bénéfice de Corcelles-Cormondrèche, puisque, dans cette commune, les effets comptables s'élèvent à plus de 1,4 million en faveur de la commune. Alors qu'à Valangin, malgré les grandes sommes en jeu, l'effet cumulé entre les plus et les moins est neutre.
- Pour terminer avec les chiffres, signalons que les investissements nets se sont élevés à 40 millions environ sur l'ensemble des communes. C'est un élément qui a été relevé par pratiquement tous les groupes et qui, pour nous, est très important. En ce qui concerne la Ville de Neuchâtel, ce sont les plus grands investissements qui n'aient jamais

été réalisés depuis des dizaines d'années. La moyenne sur les 10 années précédentes était de 20 millions. En 2019, nous avons eu 30 et quelques millions et plus de 30 millions en 2020. C'est quelque chose d'important pour l'Exécutif, mais pour vous également, ainsi que pour l'ensemble des acteurs économiques, culturels et sportifs de la commune. Cela d'autant plus en période de crise Covid, période où ces investissements étaient nécessaires, mais où il n'était également pas facile de les réaliser, puisqu'il y a eu un certain nombre de retards sur les chantiers, dans la planification ou en lien avec les mesures Covid. Malgré cette crise, malgré les retards de planification, malgré les retards d'exécution, nous avons réussi – encore une fois, pour la deuxième année de suite – à augmenter ces investissements.

- La dette cumulée des quatre commune est de CHF 386'200'000.-.
- Les réserves cumulées des quatre communes sont de CHF 337'630'070.-.
- La fortune cumulée des quatre communes est de CHF 126'283'040.-.

Si Madame la Présidente y consent, je vais également répondre aux questions qui ont été soulevées lors des rapports des groupes, ainsi qu'à celles qui avaient été posées dans le cadre des séances de préparation et qui m'ont été transmises, celles-ci étant plutôt des questions d'ordre général.

Pour la Commune de Peseux, il n'y a pas d'arrêté lié à la création d'un fonds des routes, car il n'y a pas eu de transfert d'argent de la part du Canton ; ceci pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas eu de transfert de routes cantonales à la Commune de Peseux, contrairement aux autres communes.

J'ai entendu une remarque sur la façon dont étaient évaluées les recettes fiscales dans nos services. Je tiens à vous rassurer : l'analyse est très minutieuse, elle est très conséquente. Elle se fait selon un nombre assez important de paramètres : les données du Service des communes, des discussions entre les principales entreprises concernées, l'expérience du chef du service et des personnes qui y travaillent et, également, les données des dernières années. Nous faisons donc un mix de tous ces éléments pour essayer de prévoir au mieux les recettes fiscales, tout en sachant que c'est une science relativement inexacte.

J'ai reçu, par l'intermédiaire des groupes, trois ou quatre questions auxquelles je profite de répondre également. Une question du groupe socialiste concernait les coûts informatiques. Les coûts du mandat avec le SIEN – qui étaient annoncés dans le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réunion du Service informatique de l'entité neuchâteloise et du Centre électronique de gestion de la Ville au

1^{er} octobre 2018 – ne comprenaient pas la TVA, à hauteur de CHF 200'000.-. Concernant cet élément, c'est la seule différence, à ma connaissance. Par contre, à ces coûts informatiques s'ajoutent...

La présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, interrompt :

- Monsieur le Conseiller communal, excusez-moi, étant donné que nous aurons une discussion de détail sur chacun des comptes des quatre communes, je pense que les auteurs de ces questions y reviendront brièvement à ce moment-là. Si ce sont vraiment des questions d'ordre général posées dans le cadre de la discussion générale, je n'ai aucun problème à ce que vous y répondiez maintenant. Sinon, je pense que ce sont des éléments qui vont être repris dans le cadre des discussions de détail.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, reprend :

- Merci Madame la Présidente. Alors, s'agissant du déficit structurel, du mécanisme de frein et du dépassement du budget par rapport au système de contrôle interne, je pense que je peux traiter ces questions maintenant, car elles sont d'ordre général.

Une question du groupe vert/libéral portait sur le déficit structurel, lequel, – si on le limite au résultat d'exploitation – est de 48,2 millions, tout en tenant compte des prélèvements à la réserve pour la compensation des amortissements du patrimoine administratif qui sont dus à la réévaluation. Cependant, de notre point de vue, nous devons aussi tenir compte d'un certain nombre d'éléments liés au résultat financier. Dans ce cas-là, le déficit structurel serait, pour 2020, de 24,2 millions. C'est notre appréciation, au Service des finances.

Concernant le mécanisme de frein, une question demandait ce que nous pouvions faire dans ce cadre-là. Il y a deux réponses : tendre vers l'équilibre du résultat en diminuant le déficit structurel ou, deuxième solution, modifier les règles du frein. Il n'y a pas trente-six mille solutions.

S'agissant du système de contrôle interne dans le cadre du budget, ce système ne s'applique, normalement, que sur les processus en lien avec les comptes. Le seul élément qui concerne le budget, au niveau du système de contrôle interne, c'est d'en assurer la cohérence. Les services sont responsables de leurs budgets. De plus, concernant le budget, en particulier, il est établi à droit connu, et le droit peut évoluer entre le moment où l'on fait le budget et le moment où l'on arrive aux comptes.

Mais s'il y a un postulat ou si une question est posée, nous répondrons plus en détail sur les mesures qui vont être entreprises pour le budget

2022 afin de minimiser les risques d'erreurs, car, à l'heure actuelle, des mesures sont prises pour le budget 2022.

Voilà, j'en ai terminé avec les réponses du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, clôt le débat général et **ouvre la discussion relative à l'étude détaillée des comptes**, en commençant par la Commune de Corcelles-Cormondrèche. La discussion est donc ouverte sur les comptes, ainsi que sur le rapport n° 21-019 du Conseil communal concernant une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix 4.

Commune de Corcelles-Cormondrèche

M. Thomas Perret, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Tout comme les criminels reviennent parfois sur les lieux de leur crime, c'est moi qui reviens ce soir, pour le groupe VertsPopSol, sur ce dossier de crédit mal contrôlé par feu les autorités de Corcelles-Cormondrèche, dont je fis partie.

Comme souvent avec les demandes de crédits complémentaires, le groupe VertsPopSol constate qu'il n'a en fait aujourd'hui guère le choix de son vote, puisque les dépenses ont été faites et payées. Ce crédit sera donc accepté, avec des regrets toutefois.

Tout d'abord – et bien sûr – regrets que le suivi financier de cette rénovation n'ait pas été suffisant. Ensuite, nous notons que l'ensemble des fenêtres du bâtiment n'a pas été remplacé. Même si la partie du bâtiment où sont maintenues ces très anciennes fenêtres est un espace qui n'a plus véritablement d'usage aujourd'hui, il est tout de même fort regrettable que les travaux n'aient pas permis de rénover complètement le vitrage du bâtiment et, donc, de pallier les pertes énergétiques dues à ces fenêtres vétustes.

Troisièmement, la question du regroupement en consommation propre des bâtiments communaux des rues de la Croix et du Petit-Berne est indéniablement une bonne idée, mais elle n'a, à notre connaissance, pas encore été finalisée. Nous serions intéressés à connaître prochainement l'état d'avancement de ce projet.

Enfin, l'installation du mobilier dans ce bâtiment n'est, semble-t-il, pas encore tout à fait achevée, ce qui est aussi dommage.

Mais en dépit de ces regrets, notre groupe relève tout de même que la pose de panneaux solaires sur l'ensemble du toit était tout à fait

pertinente. Plus globalement, nous apprécions que la commune puisse désormais bénéficier d'une salle remise à niveau, que ce soit pour l'enseignement de la gymnastique aux plus jeunes élèves ou en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Bref, au final notre groupe acceptera donc cette demande de crédit complémentaire.

Permettez-moi encore, Madame la Présidente, un bref mot un peu plus personnel. Dans ce Conseil général, nous sommes trois anciens conseillers communaux de Corcelles-Cormondrèche. Je crois pouvoir dire que cela fait six petits souliers. Je crois pouvoir dire aussi que tous trois avons vraiment eu à cœur de boucler au mieux les affaires en cours dans notre commune et que nous avons toujours joué cartes sur table tout au long des discussions qui ont eu lieu en 2020 entre les autorités des quatre communes. Mais voilà, de toute évidence, notre nouvelle Commune de Neuchâtel hérite d'une sérieuse erreur commise par notre Exécutif de Corcelles-Cormondrèche.

Nous regrettons, en particulier, de ne pas avoir pris conscience assez tôt de la situation. Un dépassement de crédit peut arriver et, à vrai dire, cela nous est arrivé dans d'autres occasions. Mais nous aurions aimé ici au moins pouvoir en faire part lors des préparatifs de la fusion et avertir, en bonne et due forme et en toute franchise, nos partenaires.

En fin de compte, nous voyons dans cette demande de crédit complémentaire une preuve *a posteriori* que la fusion de nos communes répondait bel et bien à un besoin effectif. Le suivi de chantiers assez complexes et de demandes de crédits assez élevés demande des compétences et du temps. Compétences et temps que les exécutifs et les administrations des petites communes – comme l'était Corcelles-Cormondrèche – n'avaient pas toujours. Des couacs comme celui de la Croix 4 ne sont certes pas impossibles dans une ville, mais nous sommes persuadés que, dans une administration dotée de spécialistes techniques et financiers, les sonnettes d'alarme retentiront plus vite.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Ce soir, la Commune de Corcelles-Cormondrèche nous réserve quelques surprises, bonnes ou moins bonnes.

Au nom du groupe VertsPopSol, j'ai le plaisir de commenter très brièvement la bonne nouvelle concernant les comptes de l'exercice 2020, qui bouclent avec un bénéfice de plus de 1,3 million, alors que le budget prévoyait un déficit de près de CHF 800'000.-.

Le compte rendu financier de la commune nous rappelle que c'est le quinzième bouclément consécutif positif. Ce constat d'autosatisfaction est

rapidement tempéré par l'auteur du compte rendu, en considérant le niveau de l'endettement.

Idem pour le bénéfice annoncé : il s'explique, en grande partie, par des réévaluations de terrains, par la dissolution de réserves, ainsi que par le privilège de percevoir des recettes fiscales meilleures que celles budgétées.

Hormis le couac dont nous venons de parler, notre groupe va accepter, à l'unanimité, les comptes et la gestion 2020 de Corcelles-Cormondrèche, dans la foulée de la Commission financière dont nous voulons souligner le travail aussi intense qu'excellent.

Plus généralement – et au-delà des chiffres et des bilans – nous tenons à relever l'engagement digne d'éloges, effectué aussi bien par les professionnels que par les miliciens, pour mener à bien la commune en vue de son entrée dans le Grand Neuchâtel, et ceci dans le contexte général difficile et incertain que nous connaissons. Et j'ai le plaisir de savoir qu'il y a ici même quatre ex-conseillères et ex-conseillers généraux qui peuvent recevoir ces éloges en direct.

Je terminerai par un commentaire de notre groupe au sujet des arrêtés concernant la création du « fonds des routes », commentaire valable aussi bien pour Corcelles-Cormondrèche, que pour Neuchâtel et Valangin.

Il est dit que ce fonds est destiné à financer le programme d'entretien du domaine public. Le groupe VertsPopSol demande à ce que ce fonds ne soit pas seulement destiné à l'entretien des routes, mais également – et tout aussi prioritairement – à des mesures de réduction du trafic et de la vitesse, ainsi que des mesures de réduction des nuisances environnementales, notamment sur la qualité de l'air et l'assainissement du bruit dû au trafic routier. Et là, nous souhaitons rappeler que le trafic routier est la source de bruit la plus importante en Suisse et que la loi oblige le propriétaire des routes à protéger les riverains.

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, déclare :

- Je reviendrai juste sur le crédit Croix 4. En deux mots, sans parler du fond – nous l'avons tous compris et je crois que nous avons tous envie d'aller de l'avant concernant cette histoire – sachez, en tout cas, que tous les travaux effectués et les factures reçues ont été contrôlés. Certes, il reste encore deux-trois choses à affiner dans ce bâtiment, ce que nous sommes en train de faire, je peux vous le certifier.

L'été arrivant, je ne peux pas m'abstenir de faire une citation. Je citerai ce soir Avicenne, qui disait : « Marche avec des sandales jusqu'à ce que la sagesse te procure des souliers ». Vous n'étiez certes pas six, mais huit

souliers, dans cette salle. Vous vous êtes exprimés et nous vous en remercions, au nom des autorités actuelles. Je suis persuadée que cette fusion permettra d'avoir les moyens de contrôle interne, avec les services adéquats, pour ne pas partir sur des dépassements de crédits d'une aussi grande importance.

En tout cas, merci de votre prise de parole et soyez sûrs que ce type de dépassements devrait être évité dans la nouvelle commune. En tout cas, nous l'espérons et ferons tout, avec nos services, pour que cela ne se reproduise pas.

La parole n'étant plus demandée concernant la commune de Corcelles-Cormondrèche, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, soumet au vote **l'arrêté concernant une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles**, lequel est **accepté par 36 voix contre 0 et 3 abstentions**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la création et l'utilisation du fonds des routes (Corcelles-Cormondrèche)** est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant l'approbation des comptes 2020 de Corcelles-Cormondrèche** est **accepté par 36 voix contre 0 et 3 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 3 abstentions.

ARRÊTÉ

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT CROIX 4 À CORCELLES

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le rapport du Conseil communal du 19 mai 2021,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances RCF, du 7 juin 2021

Sur proposition du Conseil communal,
après avoir entendu la Commission financière,

arrête:

Article premier

Un crédit complémentaire, d'un montant de CHF 425'000.-, dont à déduire un prélèvement de CHF 115'137.75 au Fonds communal de l'énergie, est accordé au Conseil communal pour compléter les crédits octroyés à ce jour pour la rénovation douce du bâtiment Croix 4, salle de spectacles et halle de gymnastique, à Corcelles.

Art. 2

La dépense sera portée au compte des investissements, et amortie au taux moyen des divers codes de frais de construction, soit 4%.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LA CREATION ET L'UTILISATION
DU FONDS DES ROUTES (CORCELLES-CORMONDRÈCHE)

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 90 de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 janvier 2021 (RSN 735.10),

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le « Fonds des routes » destiné à l'entretien lourd des routes communales est créé avec effet au 20 août 2020. Il est alimenté par le transfert unique reçu du Canton de 189'535 francs.

Art. 2

Les prélèvements seront affectés à l'entretien des routes communales.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix, contre 0 et 3 abstentions.

ARRÊTÉ **CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES 2020 DE** **CORCELLES-CORMONDRÈCHE**

(Du 28 juin)

Le Conseil général,

Vu le rapport du 9 avril 2021,

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,
après avoir entendu la Commission financière,

arrête:

Article premier

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent:

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit:

| | | |
|--|-----|-----------------------|
| Charges d'exploitation | CHF | 25'657'978.51 |
| Revenus d'exploitation | | - 24'451'951.53 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | | 1'206'026.98 |
| Charges financières | | 893'489.22 |
| Produits financiers | | - 2'231'362.66 |
| Résultat provenant des financements (2) | | - 1'337'873.44 |
| Résultat opérationnel (1+2) | | - 131'846.46 |
| Charges extraordinaires | | 11'134.00 |
| Revenus extraordinaires | | - 1'188'492.20 |
| Résultat extraordinaire (3) | | - 1'177'358.20 |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3)¹ | | - 1'309'204.66 |

¹ + : excédent de charges - : excédent de revenus

Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

| | | |
|--|-----|---------------------|
| Investissements nets pris en considération dans les limites du frein à l'endettement | CHF | 1'372'358.09 |
| Investissements financés par des taxes | | 25'897.68 |
| Crédits d'études AT et équipement (financés par la taxe d'équipement) | | 432'007.08 |
| Investissements nets hors du frein (« Juliette ») | | - 275'650.00 |
| Total | | 1'554'612.85 |
| Dépenses | | 2'199'849.28 |
| Recettes | | - 645'236.43 |
| Investissements nets | | 1'554'612.85 |

c) le bilan au 31 décembre 2020.

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

Art. 3

¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Ville de Neuchâtel

Mme Johanna Lott Fischer intervient :

- C'est un commentaire concernant le rapport de la sous-commission IV : le rapport de la sous-commission fait mention, en page 44, de l'inégalité de traitement, de la part de la Confédération, des pertes financières subies par les structures d'accueil préscolaires.

Dans un premier temps, seules les structures privées subventionnées ont pu profiter d'un financement particulier. Cela a fortement puni les cantons romands où les structures d'accueil sont majoritairement gérées par des communes. Heureusement que le tir a pu être rectifié dans la loi Covid révisée, qui a été largement acceptée par la population en votation du 13 juin.

Les comptes 2021 devraient donc comporter ce financement rétroactivement d'un demi-million environ, moins les APG versées et les charges d'exploitation non engagées.

M. Baptiste Hurni intervient :

- Si j'ai bien compris, nous sommes dans l'examen de détail. J'ai une question qui concerne davantage la gestion que les comptes au sujet du Service de l'urbanisme de la Ville de Neuchâtel. Nous savons qu'il s'agit d'un service qui a quand même été passablement secoué ces dernières années. Nous savons qu'il y a des délais passablement longs dans les octrois ou refus de permis de construire, notamment. Nous savons aussi que la Commune de Neuchâtel a la confiance de l'Etat, puisque, comme les autres grandes communes du canton de Neuchâtel, il y a toute une série de procédures qu'elle peut elle-même réaliser sans passer par le Service de l'aménagement du territoire. Ceci dans le but avoué de gagner du temps.

Or, à notre connaissance, la Commune de Neuchâtel est – si j'ose dire – encore moins rapide que le Service de l'aménagement du territoire. Aussi, nous posons traditionnellement cette question à tous les comptes et nous continuerons de le faire : combien de temps, en moyenne, cela prend-il pour obtenir une décision – positive ou négative – en matière de construction, dans la Commune de Neuchâtel ? Et le Conseil communal partage-t-il avec moi l'envie d'accélérer ces procédures, eu égard au fait que, parfois, les délais ne sont vraiment pas tellement *dignes* pour les contribuables et les habitants de cette commune ?

Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Il s'agit du Développement territorial, dans lequel figurent les permis de construire, qui gère les délais.

Cela fait cinq fois que je vous entends poser la question aux bouclements des comptes, je n'ai encore jamais entendu la réponse de la part de l'Exécutif. Je vous la donne ce soir en plénum, en toute transparence.

Deux types de procédures : sanction normale ou sanction simplifiée, une sanction normale étant sans décision spéciale ou dérogation par le Canton et sans opposition, évidemment. Je ne viendrai pas sur des délais avec opposition, cela n'aurait pas de sens.

Procédure de sanction normale : nous sommes à 90 jours à partir du moment où le dossier est déposé sur la plateforme SATAC, pour autant qu'il soit complet. Si ce dossier n'est pas complet, il est renvoyé à l'expéditeur pour compléments. Et c'est peut-être là que le bât blesse : le compteur est remis à zéro lorsque le dossier est redéposé au complet par le requérant. Votre sourire confirme le mien...

Procédure de sanction simplifiée – qui sont, par exemple, des sanctions pour des constructions de minime importance : là, nous sommes meilleurs, entre 30 et 45 jours si le projet ne rencontre, évidemment, pas d'oppositions et ne nécessite pas de décision spéciale du Canton.

Alors oui, l'Exécutif partage votre agacement et votre préoccupation quant aux délais des permis de construire que nous rendons aujourd'hui, mais nous en sommes conscients. Nous mettons aujourd'hui tous les moyens pour nous améliorer – que ce soit au niveau d'outils informatiques ou de formation de nos collaborateurs – et nous sommes persuadés que, quand vous poserez la question lors des comptes 2021, nous aurons de meilleurs délais à vous proposer.

Mme Julie Courcier Delafontaine intervient :

- Voilà la question sur le service informatique. Nous avons eu un début de réponse : c'est-à-dire hors TVA. Ma question ne se pose plus.

En 2019, la Ville se séparait d'un service informatique qui lui rapportait 4,4 millions par an. Face aux inquiétudes du groupe socialiste, le Conseil communal d'alors nous répondait, je le cite mot pour mot : « L'informatique communale a un coût et il est, à l'avenir, pour la Ville de Neuchâtel, de 2,9 millions, rien de plus, rien de moins, et 2,9 millions représentent le mandat de prestations qui sera confié à l'Etat, plus les coûts de logiciels internes ».

Je constate que l'informatique communale a bel et bien un coût. Il est vraisemblablement de CHF 3'634'225.60, soit près de CHF 700'000.- de plus que le coût annoncé. Elle a un coût de 4,4 millions annoncé dans le budget. Le Conseil communal peut-il nous expliquer cette évolution de coûts et nous rassurer sur l'évolution future, puisque – nous avait-on dit alors – les mandats courent sur 5 ans minimum. Au bout d'une année, je vois donc que le mandat a déjà été révisé. Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur le sujet ?

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines déclare :

- J'ai donc déjà signalé que les chiffres du rapport étaient sans TVA et que la différence s'élevait à CHF 200'000.-. A cela s'ajoutent des événements particuliers en 2020, liés au Covid, pour plus de CHF 100'000.-, une augmentation d'achats de matériel et de logiciels en lien avec le télétravail pour CHF 48'000.- et des objectifs d'économies affectés à l'informatique qui n'ont, de ce fait, pas pu être atteints pour CHF 232'000.-

Il faut dire également que, concernant le budget 2021, nous ne parlons plus de la Ville de Neuchâtel, mais du budget consolidé des quatre communes et d'un budget qui tient compte également de CHF 110'000.- de frais de téléphonie.

Je profite d'avoir la parole pour vous signaler que, dans le cadre de la nouvelle organisation, nous sommes en train de mettre en place des processus de simplification, de normalisation et de centralisation des demandes informatiques et technologiques, qui seront méticuleusement et minutieusement suivies par mes services.

Je vous signale également que le mandat qui est donné au SIEN varie d'année en année, c'est-à-dire que les charges varient d'année en année ou de mois en mois, en fonction des besoins. Lorsqu'un musée est en train de digitaliser toute sa bibliothèque et qu'il a besoin de 15 To de données supplémentaires, ce sont des éléments que nous devons prendre en compte. Est-ce que le projet se fait cette année ou l'année prochaine ? Nous ne sommes pas dans un modèle qui est totalement fixe d'une année à l'autre. Mais je vous rassure, des procédures sont mises en place pour avoir un suivi très consciencieux de toutes demandes supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée concernant la discussion de détail des comptes de Neuchâtel, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, soumet au vote les projets d'arrêtés I à IV en commençant par l'arrêté II.

Soumis au vote, le projet **d'arrêté II concernant le transfert des actions de Viteos SA du patrimoine financier au patrimoine administratif** est **accepté à l'unanimité**.

Au **projet d'arrêté III concernant la création et l'utilisation du fonds des routes (Neuchâtel)**, la présidente relève l'amendement technique du Conseil communal, soit l'ajout dans le préambule de la mention « Vu l'article 90 de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 janvier 2021 (RSN 735.10) ». Soumis au vote **l'arrêté III amendé est accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, le projet **d'arrêté IV concernant la création d'un fonds de soutien des expositions du men** est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, le projet **d'arrêté I concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2020** est **accepté par 38 voix contre 0 et 1 abstention**.

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LE TRANSFERT DES ACTIONS DE VITEOS SA DU PATRIMOINE FINANCIER AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

La participation de la Ville à la société Viteos SA est transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif pour un montant de 77'765'000 francs.

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LA CREATION ET L'UTILISATION
DU FONDS DES ROUTES (NEUCHÂTEL)

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 90 de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 janvier 2021 (RSN 735.10),

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le « Fonds des routes » destiné à l'entretien lourd des routes communales est créé avec effet au 20 août 2020. Il est alimenté par le transfert unique reçu du Canton de 1'185'000 francs.

Art. 2

Un prélèvement de 1'185'000 francs est effectué au 31 décembre 2020 pour financer le programme d'entretien du domaine public (crédit 40085).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS
DE SOUTIEN DES EXPOSITIONS DU MEN

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le « Fonds SKKG - MEN » destiné au soutien des expositions du MEN est créé avec effet au 4 novembre 2020. Il est alimenté par les versements de la Fondation SKKG (Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte).

Art. 2

L'utilisation du fonds est régie par la convention liant le MEN et SKKG du 18 novembre 2020.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 1 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2020

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent :

| a) Le compte de résultats : | Fr. |
|---|----------------------------------|
| Charges d'exploitation | 282'706'385 |
| Revenus d'exploitation | <u>-234'708'124</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | 47'998'261 |
| | |
| Charges financières | 7'419'088 |
| Revenus financiers | <u>-29'644'176</u> |
| Résultats provenant de financements (2) | -22'225'088 |
| | |
| Résultat opérationnel (1+2) | 25'773'172 |
| | |
| Charges extraordinaires | 0 |
| Revenus extraordinaires | <u>-12'615'000</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | -12'615'000 |
| | |
| Résultat total, compte de résultat (1+2+3) | <u><u>-13'158'172</u></u> |

Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

- b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :

| | |
|-----------------|--------------------------|
| Dépenses brutes | 38'660'616 |
| Recettes | <u>-4'783'333</u> |
| Dépenses nettes | <u><u>33'877'283</u></u> |

- c) pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Dépenses brutes | 1'846'930 |
| Recettes | 0 |
| Dépenses nettes | <u><u>1'846'930</u></u> |

- d) Le bilan au 31 décembre 2020

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

Art. 3

¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Classement des motions et postulats

La présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, déclare :

- Je vous propose maintenant de passer au vote sur le classement des divers motions et postulats présentés dans le volume II, à la page 10 et suivantes. Je précise ici que la liste de ces objets comprend tous ceux des quatre anciennes communes. Nous allons donc procéder successivement au vote de ces demandes de classement. S'il y a une demande d'intervention, vous êtes les bienvenus à la formuler maintenant.

Mme Johanna Lott Fischer intervient :

- Le groupe VertsPopSol s'oppose au classement des motions et postulats qui touchent l'aménagement du territoire. C'est-à-dire les motions n^{os} 291-« Plus d'emplois, plus de logements », 309-« La gare, plateforme de correspondance de la Ville et du Canton : un nouveau quartier » et 330-« Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente », ainsi que la motion des Verts de Corcelles-Cormondèche intitulée « Pour des quartiers durables » et le postulat n^o 184-« Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements ».

Les sujets concernés par ces motions et postulat seront, certes, traités dans le cadre du PAL de la commune fusionnée, mais c'est justement pour cela qu'ils ne doivent pas être classés maintenant, mais une fois le PAL terminé.

M. Pierre-Yves Jeannin intervient :

- Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : le groupe vert-libéral s'opposera au classement de la motion n^o 330. Je crois que le message est suffisant.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, soumet au vote le classement des motions et postulats suivants :

Soumis au vote, le classement de la **motion n^o 291** du 21 octobre 2011 du groupe socialiste de Neuchâtel, intitulée « **Plus d'emplois, plus de logements** », est **refusé par 24 voix contre 14 et 1 abstention**.

Soumis au vote, le classement de la **motion n^o 309** du 13 janvier 2014 du groupe PLR de Neuchâtel, intitulée « **La gare, plateforme de correspondance de la Ville et du Canton : un nouveau quartier** », est **accepté par 21 voix contre 16 et 2 abstentions**.

Soumis au vote, le classement de la **motion n° 330** du 14 janvier 2019 du groupe Vert'libéraux/PDC de Neuchâtel, intitulée « **Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente** » est **refusé** par **36 voix contre 3 et 0 abstention**.

Soumis au vote, le classement de la **motion du 9 mars 2020** (sans n°) du groupe Les Verts de Corcelles-Cormondèche, intitulée « **Pour des quartiers durables** », est **refusé** par **25 voix contre 11 et 3 abstentions**.

Soumis au vote, le classement de la **motion du 29 juin 2020** (sans n°) de M. Jean-Jacques Wenger de Corcelles-Cormondèche, concernant **l'organisation d'un événement festif en fin de législature**, est **accepté** à l'**unanimité**.

Soumis au vote, le classement du **postulat n° 178** du 7 novembre 2016 du groupe socialiste de Neuchâtel, intitulé « **Pour la création d'un véritable Centre de Congrès à Neuchâtel** » est **accepté** par **26 voix contre 12 et 1 abstention**.

Soumis au vote, le classement du **postulat n° 184** du 14 janvier 2019 du groupe socialiste de Neuchâtel, intitulé « **Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements** », est **refusé** par **26 voix contre 8 et 5 abstentions**.

Commune de Peseux

La parole n'étant pas demandée, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, soumet au vote **l'arrêté concernant les comptes 2020 de Peseux**, lequel est **accepté** à l'unanimité.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LES COMPTES 2020 DE PESEUX

(Du 28 juin 2021)

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 24 septembre 2015,

Vu le rapport du Conseil communal du 26 mars 2021 et entendu celui de la Commission financière,

arrête:

Article premier

Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent :

a) le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

| | | |
|---|------------|---------------------------------|
| Charges d'exploitation | CHF | 31'263'380.19 |
| Revenus d'exploitation | CHF | 27'527'790.91 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | CHF | <u>3'735'589.28</u> |
| | | |
| Charges financières | CHF | 2'238'634.40 |
| Produits financiers | CHF | 2'827'542.78 |
| Résultat provenant des financements (2) | CHF | <u>-588'908.38</u> |
| | | |
| Charges extraordinaires | CHF | 5'510.90 |
| Revenus extraordinaires | CHF | <u>2'210'992.00</u> |
| Résultat extraordinaire (3) | CHF | -2'205'481.10 |
| | | |
| Résultat total, comptes de résultats (1+2+3) | CHF | <u><u>941'199.80</u></u> |

Séance du Conseil général - Lundi 28 juin 2021

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

| | | |
|-----------------------------------|-----|-------------------|
| Total des dépenses | CHF | 4'428'609.21 |
| Total des recettes | CHF | <u>105'580.10</u> |
| Investissements nets/augmentation | CHF | 4'323'029.11 |

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

| | | |
|-----------------------------------|-----|-----------------|
| Total des dépenses | CHF | 22'934.20 |
| Total des recettes | CHF | <u>4'554.00</u> |
| Investissements nets/augmentation | CHF | 18'380.20 |

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

Art. 3

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Commune de Valangin

La parole n'étant pas demandée, la présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, soumet au vote les deux projets d'arrêtés :

Soumis au vote, **l'arrêté concernant la création et l'utilisation du fonds des routes (Valangin)** est accepté à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la commune de Valangin pour l'exercice 2020** est accepté par 38 voix contre 0 et 1 abstention.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LA CRÉATION ET L'UTILISATION
DU FONDS DES ROUTES (VALANGIN)

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 90 de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), du 21 janvier 2021 (RSN 735.10),

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Le « Fonds des routes » destiné à l'entretien lourd des routes communales est créé avec effet au 20 août 2020. Il est alimenté par le transfert unique reçu du Canton de 23'000 francs.

Art. 2

Les prélèvements seront affectés à l'entretien des routes communales.

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix, contre 0 et 1 abstention.

ARRÊTÉ
CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION
DE LA COMMUNE DE VALANGIN POUR L'EXERCICE 2020

(Du 28 juin 2021)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2020, qui comprennent :

| | |
|---|------------------------------|
| a) Le compte de résultats : | Fr. |
| Charges d'exploitation | 2'511'073 |
| Revenus d'exploitation | -1'884'999 |
| Résultat provenant des activités d'exploitations (1) | <u>626'074</u> |
| Charges financières | 1'315'878 |
| Revenus financiers | -1'648'003 |
| Résultat provenant de financements (2) | <u>-332'125</u> |
| Résultat opérationnel (1+2) | 293'949 |
| Charges extraordinaires | 0 |
| Revenus extraordinaires | -177'500 |
| Résultat extraordinaire (3) | <u>-177'500</u> |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | <u><u>116'449</u></u> |
| b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de : | |
| Dépenses brutes | 43'991 |
| Recettes | -15'974 |
| Dépenses nettes | <u>28'017</u> |
| c) Le bilan au 31 décembre 2020 | |

Art. 2

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2020 est approuvée.

Art. 3

¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 28 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Sylvie Hofer-Carbonnier

Jacqueline Oggier Dudan

21-503

Postulat du groupe vert'libéral par M. Pierre-Yves Jeannin et consorts, intitulé « Pour un contrôle interne des dépenses »

En voici le texte :

Interpellés par différentes questions réponses reçues lors de l'examen des comptes, nous demandons au Conseil communal d'étudier, dans tous les services de l'administration, les mesures de contrôle interne existantes afin de déterminer si elles sont suffisantes ou peuvent être améliorées. Une présentation détaillée à la Commission financière, en même temps que le budget, serait bienvenue avant un résumé pour le Conseil général. Il semble en effet important que chaque chef de dicastère, de service et d'autres entités budgétaires puisse suivre au jour le jour les dépenses en cours en fonction du budget. La question a aussi été posée de savoir comment la situation est gérée à partir du moment où un poste du budget n'est pas tenu.

La présidente, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, déclare :

- Un postulat a été déposé par le groupe vert'libéral dans le cadre de la discussion sur le rapport n° 21-015. Conformément à l'art 55, al. 2 du règlement général, je demande à l'auteur du postulat de le développer maintenant, en rappelant que ce postulat sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'auteur du postulat, **M. Pierre-Yves Jeannin**, en donne lecture.

21-118

Nomination du Bureau du Conseil général pour l'année administrative 2021-2022

Sept candidatures, émanant des groupes, ont été déposées sur les pupitres :

| | | | |
|--------------------------|------------------|-------------|-----|
| Présidence | Widmer | Aurélie | SOC |
| Première vice-présidence | Schwarb | Christophe | PLR |
| Deuxième vice-présidence | Oggier Dudan | Jacqueline | VPS |
| Secrétaire | Jeannin | Pierre-Yves | PVL |
| Secrétaire suppléant | Perret | Thomas | VPS |
| Questeur I | Meister | Yves-Alain | PLR |
| Questeur II | Mellana Tschoumy | Isabelle | SOC |

Compte tenu que le nombre de candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir, le Bureau est ainsi élu tacitement.

La présidente sortante, **Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, déclare :

- Cette élection signifie aussi le prochain départ de ma place, ici, et, comme le veut la tradition, il m'appartient de vous adresser quelques mots.

Rassurez-vous, je serai brève, aussi brève que ces huit mois durant lesquels j'ai eu l'honneur de diriger nos débats. Et je sais que nous attendons toutes et tous de nous retrouver autour d'un ballon – de vin, bien sûr, rien à voir avec un certain match...

Pour ce discours d'adieu à ma fonction présidentielle, je commencerai par le logo de notre commune : cette lettre « N », aux nombreuses couleurs qui la façonnent.

« N » comme *nouveau* : les nouveautés ont été nombreuses en début de législature, pour moi comme pour vous, et même pour trois conseillers

communaux. Je pense aussi à tous les nouveaux règlements qui m'ont permis – qui *nous* ont permis – de nous plonger dans les méandres du fonctionnement des institutions. Ce ne fut pas toujours simple, mais pour la juriste que je suis, je dois l'avouer, ce fut un plaisir. Tout comme des échanges nourris, en particulier lorsque l'interprétation de l'une ou l'autre disposition n'était pas partagée par les services de l'Etat. Et le plaisir fut d'autant plus grand d'y avoir obtenu gain de cause.

Je salue, en effet, l'arrivée toute prochaine des suppléant-e-s. Ceci pour le fonctionnement de notre Conseil, bien sûr, mais aussi – et c'est un effet collatéral de cette fusion pourtant pleinement réussie – parce que la réunion de quatre parlements en un seul n'a pas permis à de nombreuses personnes – qui s'étaient déjà investies dans les autorités des quatre anciennes communes – de poursuivre leur travail. Ainsi, nous sommes heureux d'en accueillir onze supplémentaires.

Etre présidente ou président du Conseil général est un honneur, un grand honneur. J'espère m'être montrée digne de cette fonction. J'ai, pour ma part, apprécié l'état d'esprit constructif qui a marqué nos débats jusqu'à présent, et je ne doute pas qu'il va perdurer. Ces huit premiers mois ont permis de construire les bases solides de notre nouvelle commune, et sans doute pouvons-nous encore nous montrer plus audacieux. Par exemple, en prenant davantage de décisions qui permettront de lutter contre le réchauffement climatique, de protéger l'environnement ou de favoriser la biodiversité et, au-delà du triste état de santé de notre planète, de faire rayonner notre incroyablement belle commune.

En parlant de rayonnement, j'espère que vous avez vu – sur vos écrans, du moins – les championnats d'Europe de course d'orientation. Ils ont assuré une magnifique promotion de notre ville. En tant que présidente de notre Autorité, j'ai été sollicitée pour remettre des médailles, mais c'était, hélas, dans un stade de la Maladière désespérément vide. En raison du Covid-19 également, ce fut, pour ainsi dire, mon unique activité de représentation des autorités, bémol de cette présidence, ce que je regrette vivement. J'aurais aimé aller davantage à la rencontre des actrices, des acteurs et des associations de notre cité.

Nous sortons de huit mois inédits pour les quatre communes qui fondent désormais Neuchâtel. A l'image de notre première séance, qui s'est déroulée – aussi unique – sans la présence du Conseil communal. En plus, elle portait sur l'adoption du texte fondamental de notre commune et je ne vous cache pas que ce fut pour moi un joli baptême du feu.

Et puis, pas évident non plus d'avoir un champ de vision limité à des yeux, puisque c'est, à peu de choses près, tout ce que j'ai vu de vous durant nos séances. Cela n'a pas toujours facilité la tâche quand il s'agissait de vous donner la parole. C'est donc avec grand plaisir que nous nous

voyons toutes et tous mieux désormais et, si nous pouvons le faire – n'en déplaie aux complotistes en tout genre – c'est grâce à l'énorme travail fourni par les autorités et les collectivités publiques.

Malgré ces vicissitudes, nos institutions, comme toujours, se sont montrées plus fortes que les aléas administratifs ou juridiques. Et cela, c'est grâce à vous, chers membres du Conseil général, car vous y avez pleinement contribué dans des circonstances pas toujours évidentes. Vous avez étudié – parfois en un temps record – les différents dossiers pour nourrir, de manière pertinente, nos débats. C'est bien la qualité de votre engagement qui permet à nos institutions de fonctionner de manière optimale.

A l'heure de quitter ce siège, j'aimerais vous remercier toutes et tous pour votre confiance. Je remercie également le Conseil communal – Madame la Présidente du Conseil communal, Madame et Messieurs les Conseillers communaux – pour leur engagement dans cette nouvelle commune et, *last but not least*, Madame la Vice-Chancelière, chère Evelyne, à laquelle j'associe immédiatement notre chancelier, Daniel Veuve, excusé ce soir.

J'aimerais les remercier tous les deux du soutien constant et précieux qu'ils m'ont apporté. Sans eux, leur professionnalisme, leur créativité, je ne m'en serais pas sortie. A travers eux, je souhaite également remercier aussi l'ensemble de la Chancellerie et, au-delà, toutes celles et tous ceux qui font fonctionner notre ville.

Madame la Présidente du Conseil général, chère Aurélie, c'est un très grand plaisir pour moi de te voir accéder à ce perchoir. J'ai un petit cadeau, mais j'ai surtout un siège – enfin, une chaise – actuellement pour toi. Et c'est en disant « Vive la démocratie ! » que je te cède, très volontiers, ma place. Merci à toutes et tous.

[Ndlr : la présidente sortante remet un présent à la présidente élue sous une salve d'applaudissements.]

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, ayant pris place au perchoir, déclare :

- Voilà, il va falloir s'y habituer... Madame la Présidente sortante, chère Sylvie, Madame la Présidente du Conseil communal, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres de l'administration communale et représentants des médias, chers collègues, chers amis, quelle émotion ! Quelle émotion d'être honorée de votre confiance aujourd'hui. J'espère que je saurai en être digne.

Je n'avais jamais pris la mesure du terme « perchoir ». Je la comprends désormais, et la sensation est vertigineuse. L'honneur est d'autant plus grand étant issue de la plus petite commune de notre récent mariage, et qu'il y a 10 ans, lorsque j'ai rejoint les autorités de mon village, la fusion avait été l'un des moteurs de mon engagement.

Rétrospectivement, cette aventure de la fusion pourrait être apparentée à la parentalité. Certains l'ont connue, d'autres la connaîtront peut-être et, surtout, certains la vivent actuellement. D'ailleurs, une mention spéciale à eux, qui sont ici ce soir malgré les nuits sans sommeil et la fatigue accumulée. Un jour, nous nous demandons : pourquoi pas. On sait que tout va changer, sans savoir vraiment à quoi s'attendre. Et nous nous surprenons à imaginer, à rêver sur ce que demain pourrait être.

Peut-être que certains d'entre vous se rappelleront ce samedi matin sur un bateau, à jouer avec des Post-it et des flipcharts, à esquisser, malgré nous, les contours du projet. Petit clin d'œil à Jacqueline, à Thomas et à Pascal, compagnons de la première heure. La volonté est là. Une convention est élaborée, signée, approuvée. Pour la petite anecdote, le Conseil général de Valangin l'avait votée avant même que celui de Neuchâtel commence les débats : 5 minutes, top chrono.

Parfois, les choses ne se passent pas comme prévu : un résultat négatif, ce ne sera pas pour tout de suite. Une désillusion, mais on continue d'avancer.

Et, finalement, au moment où l'on s'y attend le moins, le vent tourne. Violaine, je me rappellerai toujours ton coup de fil : « C'est bon, le TF a tranché, Peseux doit revoter ». L'espoir renaît, avec raison : c'est enfin positif. La fusion risque bien de voir le jour. Une fois les recours écartés, il s'agit de tout mettre en œuvre. Il y a tellement à préparer. Ce sont non seulement les autorités des quatre communes, mais aussi les collaboratrices et collaborateurs qui mettent la main à la pâte, afin que rien ne soit oublié pour le jour J. J'aimerais ici les remercier tout particulièrement d'avoir œuvré, anticipé et participé, tout en menant à bien leurs missions habituelles en parallèle, et ce dans les conditions difficiles imposées par la baffe Covid. La baffe est encore un terme minime, tant l'impact a été violent dans notre quotidien et dans la manière dont nous pouvions percevoir nos vies.

Parmi les défis économiques, sociétaux et environnementaux que cette crise a mis en exergue, il est à relever l'importance de la proximité et du local. Tout en respectant les distances sanitaires, bien évidemment. D'ailleurs, la volonté de ne pas perdre ce lien si précieux avec la population a été martelée comme un leitmotiv durant toute la préparation de la fusion. Nous nous réjouissons de le voir concrétisé au travers des

assemblées citoyennes et espérons que ce nouvel outil démocratique rencontrera le succès escompté.

Ce début d'année, cette nouvelle commune a fait ses premiers pas. Merci à toutes celles et à tous ceux qui contribuent, par leur travail et leur engagement, à faire fonctionner et rayonner notre magnifique commune sur l'ensemble de son territoire. Que les collaborateurs et collaboratrices se voient ici remerciés, mais également vous, représentants de l'Exécutif et du Législatif, qui oeuvrez pour le bien-être collectif. Et j'aspire à ce que nos futurs débats soient empreints de respect et dans une vision constructive pour l'avenir, afin de permettre à notre belle ville et à tous ses quartiers de s'épanouir.

Last but not least, tu l'as aussi dit, chère Sylvie. Cette nouvelle commune n'aurait pu rêver mieux que toi comme première présidente. Ton habileté à manier les débats dans ce terrain encore en chantier après la fusion a été admirable. A titre personnel, si tu avais été parfois hésitante ou balbutiante, la tâche aurait été peut-être moins difficile pour moi de reprendre le témoin. Mais non : en toute occasion, tu as fait preuve d'une pondération et d'une maîtrise qui en auront impressionné plus d'un. Peut-être un seul regret, tu l'as évoqué : que ton année n'ait été en réalité qu'un semestre et qu'elle se soit déroulée dans une période de fermeture, ne permettant pas de participer aux différentes invitations liées à ta fonction. Un grand merci à toi, Sylvie, pour tout ce que tu as apporté à cette nouvelle commune.

Il semblerait que le noisetier est symbole de sagesse, qualité dont tu as su nous gratifier durant ces derniers mois. Au vu de ta couleur politique, j'ai pensé que ce petit présent, provenant de Valangin, pouvait trouver écho chez toi – ton balcon, ton jardin – ou pour retrouver la liberté dans les forêts de notre ville. Et, en attendant les noisettes, voici un petit présent en chocolat. Merci pour tout et merci pour votre attention.

[Ndlr : la présidente élue remet un présent à la présidente sortante sous une salve d'applaudissements.]

21-119

Nomination de la Commission financière pour l'année administrative 2021-2022

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, informe que quinze candidatures ont été déposées pour quinze sièges. La présidence revient au groupe PLR, la vice-présidence au groupe socialiste, la fonction de rapporteur au groupe VertsPopSol et celle d'assesseur au groupe vert'libéral.

| | | | |
|-----|-----------------|---|--|
| PLR | Président | Schwarb Borloz Rémy Zumsteg | Christophe Patricia Marc Benoît |
| PVL | Assesseure | Hofer-Carbonnier Jeannin | Sylvie Pierre-Yves |
| SOC | Vice-présidente | Courcier Delafontaine Hunkeler Mellana Tschoumy Widmer | Julie Claire Isabelle Aurélie |
| VPS | Rapporteur | De Pury Ding Dudle Lott Fischer Perret | Nicolas Laura Alice Johanna Thomas |

Aucune autre candidature n'ayant été annoncée, la composition de la Commission financière est validée tacitement, conformément à l'art. 78, al. 3 du règlement général.

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, conclut :

- Au vu des événements divers et variés qui auront cours durant la soirée, je vous propose de terminer ici nos débats et de reprendre les objets à l'ordre du jour à la rentrée, après une pause estivale bien méritée.

Avant de clore formellement la séance, une dernière prise de parole est-elle demandée ?

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, présidente du groupe socialiste, intervient :

- Pour clore – et bien clore – cette dernière session, j'aimerais vous inviter toutes et tous à un apéritif et un repas convivial aux Caves du Prieuré. Vous avez toutes et tous reçu une invitation, vous deviez vous y inscrire et j'espère que vous l'avez fait. Nous avons prévu quelques places en plus pour les distrait-e-s. C'est donc à Cormondrèche et, vu les conditions météo, nous nous retrouverons non pas à l'extérieur dans les jardins, mais au pressoir. C'est à côté de la boulangerie. A tout à l'heure et merci.

[Ndlr : la séance prend fin sous les applaudissements de l'assemblée.]

La séance est levée à 20h38.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

| | |
|-------------------------|-------------------------|
| La présidente, | La secrétaire, |
| Sylvie Hofer-Carbonnier | Jacqueline Oggier Dudan |

Puis,

| | |
|----------------|---------------------|
| La présidente, | Le secrétaire, |
| Aurélie Widmer | Pierre-Yves Jeannin |

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière